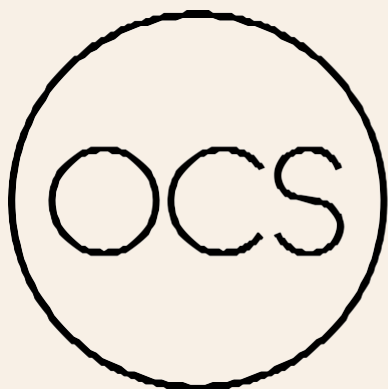




ONTARIO
CANNABIS
STORE

2020-2021

Rapport annuel



Lettre adressée au ministre

L'honorable Peter Bethlenfalvy, ministre des Finances Cher
ministre,

En ma qualité de président du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter ce rapport annuel de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC).

Le rapport couvre la période fiscale du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021.

Présidente — Conseil d'administration
Société ontarienne de vente du cannabis

Table des matières

Message de la présidente	4
Message de la présidente et chef de la direction	5
Points saillants du rendement :Rétrospective sur l'exercice 2020-2021	6
À propos de la Société ontarienne du cannabis	8
Rémunération du conseil d'administration de la SOVC	10
Cannabis récréatif légal en Ontario : Environnement d'exploitation	11
Orientation stratégique : Activités principales et performances opérationnelles	12
Risques pour l'agence et plan d'atténuation	18
Discussion et analyse de la gestion	19
États financiers de la SOVC pour l'exercice terminé le 31 mars 2021	26
Rapport du vérificateur indépendant	28

Message du président du conseil

Au cours des trois années qui ont suivi la légalisation, la Société ontarienne du cannabis (SOC) a entrepris un travail considérable pour soutenir le succès de l'industrie du cannabis de l'Ontario. Je suis heureuse de partager ce rapport annuel pour l'exercice 2020-2021, qui souligne non seulement la croissance importante de l'industrie, mais aussi les contributions de la SOC pour soutenir le marché légal du cannabis en Ontario. Pour soutenir ce succès, le conseil d'administration a également fait de grands progrès cette année en renforçant la gouvernance de l'organisation. Une gouvernance plus forte de la part du conseil d'administration continuera à guider efficacement la Société au fur et à mesure de sa maturation.

Au cours du dernier exercice, la SOC, avec ce soutien et l'orientation stratégique du conseil d'administration, a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires de l'industrie afin d'élargir l'accès au cannabis légal pour les consommateurs ontariens. Ce résultat a été obtenu grâce à l'établissement d'un nouveau centre de distribution pour améliorer les opérations de vente en gros et de distribution, et grâce à une collaboration étroite avec la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) pour soutenir le lancement de 519 nouveaux magasins de cannabis autorisés, soit une augmentation par rapport aux 53 de l'exercice précédent. Au total, il y avait 572 magasins de cannabis sur le marché au 31 mars 2021.

Les ventes de cannabis légal ayant augmenté au cours des trois années qui ont suivi la légalisation, le marché du cannabis a maintenant dépassé d'autres industries clés pour devenir un contributeur important au produit intérieur brut (PIB) du Canada. L'année dernière, l'industrie légale du cannabis a contribué au PIB du Canada à hauteur de 116 milliards de dollars, éclipsant ainsi plusieurs industries traditionnelles, telles que l'exploitation minière et la fabrication (*Statistique Canada, Détail du PIB par industrie, mensuel*). La SOC est fière de la contribution positive de l'industrie du cannabis de l'Ontario à l'ensemble de l'économie canadienne.

Malgré les défis rencontrés au cours du dernier exercice, notamment la nature sans précédent de la pandémie de COVID-19, qui a mis à rude épreuve les opérations des détaillants autorisés, ainsi que le rythme considérable de l'expansion de la vente au détail de cannabis autorisée, la SOC

a augmenté ses revenus de 352,7 millions de dollars pour atteindre 651,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. De plus, la SOC a généré un revenu net de 70,2 millions de dollars, soit une augmentation de 277 % par rapport aux 18,6 millions de dollars de l'exercice précédent. En 2020-2021, l'Ontario a également reçu 106 millions de dollars du gouvernement fédéral au titre de sa part des droits d'accise sur le cannabis, contre 48 millions de dollars au cours de l'exercice précédent. La SOC est fière de ses contributions financières qui soutiennent d'importants services publics, notamment tout au long de la pandémie de COVID-19, à un moment où les services de première ligne ont été essentiels à la santé économique et sociale de notre province.

Au nom du conseil d'administration, je tiens à remercier l'équipe de la haute direction et tous les employés de la SOC qui ont travaillé si fort au cours de la dernière année pour continuer à faire progresser le marché légal du cannabis en Ontario malgré les revers de la pandémie.

Alors que l'Ontario passe à une phase post-pandémique au cours de l'exercice à venir, le conseil d'administration et moi-même sommes impatients de renforcer la contribution de la SOC à la relance économique de la province.



Connie Dejak
Présidente — Conseil d'administration
Société ontarienne de vente du cannabis

Message de la présidente et chef de la direction

Après une année remplie de défis et d'incertitudes pour les gens du monde entier et ici en Ontario, je suis fière de publier le rapport annuel 2020-2021 de la Société ontarienne du cannabis. Ce rapport détaille nos réalisations au cours de l'exercice et évalue nos progrès vers les objectifs fixés dans notre plan d'affaires 2020-2023.

Dans l'ensemble, la SOC a contribué positivement à l'économie de l'Ontario au cours d'une année difficile pour la province. Malgré les répercussions de la COVID-19, qui a créé un certain nombre de difficultés pour le secteur de la vente au détail, près de 600 nouveaux magasins de cannabis ont ouvert leurs portes aux consommateurs. Grâce à cette croissance substantielle du réseau de détaillants, davantage de consommateurs ont pu avoir accès au cannabis légal, ce qui a entraîné une augmentation notable des ventes au détail, qui ont atteint 651,7 millions de dollars pour l'année. Cela s'est traduit par une croissance des revenus pour la SOC et a généré 70,2 millions de dollars de bénéfice net.

En plus d'atteindre des objectifs financiers clés au cours de l'exercice, la SOC a poursuivi des initiatives uniques visant à accroître la diversité du marché du cannabis légal. Il s'agissait notamment de renforcer les relations avec nos partenaires des Premières Nations, ce qui a permis l'ouverture de six détaillants des Premières Nations autorisés par la CAJO. En outre, la SOC s'est préparée au lancement des magasins à la ferme, qui généreront des occasions économiques directes pour les producteurs sous licence et des avantages indirects pour les secteurs du tourisme et de l'hôtellerie de l'Ontario.

L'une des principales priorités de la SOC est d'acquérir les consommateurs qui achètent actuellement sur le marché illégal. Pour y parvenir, nous nous sommes concentrés à accroître l'accès au réseau de magasins de détail légaux et à fournir aux consommateurs les produits qu'ils souhaitent. Au cours de l'exercice, la SOC a travaillé en étroite collaboration avec les producteurs sous licence pour ajouter 920

nouveaux articles à notre liste de produits, terminant l'année avec 1 386 produits uniques sur OCS.ca. Plus de produits signifie plus de choix pour les consommateurs de cannabis de l'Ontario, ce qui permet à l'industrie légale du cannabis de concurrencer plus efficacement le marché illégal.

Je tiens à féliciter la SOC pour l'énorme travail qui a été accompli en 2020-2021. Sans la collaboration et l'engagement de nos employés dévoués et talentueux et de nos partenaires intervenants, la SOC n'aurait pas connu les succès du dernier exercice financier. Je tiens également à remercier le conseil d'administration de la SOVC et l'équipe de direction pour leur dévouement constant à la croissance et au succès de la Société. J'ai hâte de travailler aux côtés du conseil d'administration et de tous les employés de la SOC pour continuer à développer l'industrie légale du cannabis la plus importante et la plus dynamique du Canada.



David Lobo
Président et chef de la direction
par intérim, Société ontarienne
du cannabis

Points saillants du rendement

Rétrospective sur l'exercice 2020-2021

Malgré une année difficile, la SOC a réussi à atteindre ses objectifs pour l'exercice 2020-2021. Le plan d'affaires 2020-2023 a guidé les opérations de la SOC tout au long de l'exercice. Dans le cadre du plan d'affaires, une série de paramètres a été établie pour aider à suivre les performances de l'organisation.

. Il s'agit notamment :

- d'aller chercher les clients du marché illégal;
- de favoriser l'excellence du service; et de
- créer une main-d'œuvre moderne, inclusive et engagée.

Aller chercher les clients du marché illégal

L'un des principaux éléments du mandat confié par le gouvernement provincial à la SOC consiste à récupérer les ventes du marché illégal, dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

44,1 %

Aperçu du marché légal

29 %

Part de marché du cannabis récréatif au Canada

518,6 MILLIONS
DE DOLLARS

Revenus du commerce de gros

132,9 MILLIONS DE DOLLARS

Les revenus d'OCS.ca

6,17 \$

Prix moyen au gramme pour les fleurs séchées sur OCS.ca

572 122

Magasins de cannabis autorisés

Communautés

Points saillants du rendement : Rétrospective sur l'exercice 2020-2021

Favoriser l'excellence du

La SOC s'engage à faire en sorte que les clients bénéficient de produits de haute qualité et d'une expérience client positive, les principaux résultats étant présentés ci-dessous.

78 %

Pourcentage des adultes de l'Ontario qui sont couverts par le service de livraison express de trois jours de la SOC

102

Audits d'assurance de la qualité des produits des fournisseurs effectués par l'équipe d'assurance de la qualité de la SOC

10 844

Commandes en gros

920

Nouvelles UGS

1 386

Total des UGS

Créer une main-d'œuvre moderne, inclusive et engagée

Une culture d'entreprise forte, inclusive et favorisant un engagement significatif est au cœur de la réussite globale de la SOC, dont les principaux résultats sont présentés ci-dessous.

Lancement de la première stratégie de responsabilité

sociale de la SOC Organisation de séances de

sensibilisation pour éduquer le personnel sur le racisme et ses impacts

Extension des activités de recrutement et des partenariats dans les communautés sous-représentées

Soutenir la santé mentale et le bien-être des employés

Organiser des événements et développer des contenus d'apprentissage pour célébrer des journées

culturellement significatives

Début de l'élaboration de la stratégie de la SOC en matière de diversité,
d'équité et d'inclusion

À propos de la Société ontarienne du cannabis

Mandat provincial

La Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC), qui opère sous le nom de Société ontarienne du cannabis (SOC), est le grossiste exclusif du gouvernement et le détaillant en ligne du cannabis récréatif en Ontario. La SOC est établie en tant qu'organisme gouvernemental par la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis* (la Loi). Comme le stipule la loi, la SOC a pour mission d'acheter, de posséder et de vendre du cannabis et des produits connexes, ainsi que de promouvoir la responsabilité sociale liée au cannabis.

La SOC s'engage à soutenir les objectifs du gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne la vente de cannabis à des fins récréatives : permettre la mise en place d'un système de vente au détail qui empêchera le cannabis de tomber entre les mains des enfants et des jeunes, protégera les communautés et combattrra le marché illégal. La SOC soutient ces objectifs provinciaux en assurant :

- L'approvisionnement et la distribution de cannabis hautement réglementé aux magasins de cannabis agréés
- Un accès sûr et fiable au cannabis légal par le biais d'OCS.ca
- La fourniture aux consommateurs de renseignements sur une consommation sûre et responsable
- La promotion de la responsabilité sociale pour faciliter une approche responsable de la vente au détail du cannabis

Dans l'accomplissement de son mandat, la SOC rend compte au ministre des Finances et vise à fonctionner de manière efficace et transparente. Tout au long de l'exercice 2020-2021, la SOC s'est engagée à répondre aux attentes énoncées dans la lettre de mandat 2020-2021 du ministre des Finances, tout en atteignant les objectifs fixés par la loi.

Responsabilité de l'agence

En tant qu'organisme de la Couronne du gouvernement de l'Ontario, la Société ontarienne du cannabis est soumise aux exigences énoncées dans la Directive concernant les organismes et les nominations. La SOC a fait des efforts considérables pour satisfaire et dépasser ces exigences en matière de responsabilité. Tous les documents sont entièrement [accessibles](#)

sur [OCS.ca](https://ocs.ca). Les publications de la SOC sur la

responsabilité comprennent :

- Rapports annuels
- Plan d'affaires
- États financiers
- Protocole d'entente
- Rapports sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil pour les cadres supérieurs

La SOC publie également *une revue trimestrielle* afin de fournir un résumé des résultats de l'ensemble du secteur et de rendre les données du marché disponibles et accessibles au public. Le libre accès aux données aide les producteurs, les détaillants et les consommateurs à prendre des décisions éclairées et établit un marché ouvert d'idées qui fait partie intégrante de l'éducation des consommateurs et de la lutte contre le marché illégal. La transparence restera une priorité essentielle pour la SOC au cours des prochaines années.

Apprenez à connaître la SOC

Les activités quotidiennes de la SOC sont supervisées par la présidente et chef de la direction de l'agence, qui relève du conseil d'administration de la SOVC. La présidente et chef de la direction nomme une équipe de haute direction composée de cadres supérieurs pour aider à la gestion de tous les secteurs d'activité. Pour guider les activités de la SOC dans les années à venir, la Société a élaboré une vision, une mission et un ensemble de valeurs qui définissent qui est la SOC et ce qu'elle cherche à réaliser parallèlement à ses objectifs mandatés.

Vision de la SOC

Développer le marché du cannabis le plus important et le plus dynamique du Canada.

Mission de la SOC

Créer continuellement de bonnes expériences pour les clients en offrant de la qualité, une vaste sélection et un excellent service.

Valeurs de la SOC

- **Intégrité** : Nous respectons notre parole, en appliquant les normes les plus élevées dans nos pensées et nos actes.
- **Axé sur le client** : Nous favorisons les relations qui font une différence positive dans la vie de nos clients.
- **Collaboration** : Nous communiquons ouvertement et remettons en question les idées de manière constructive, tout en veillant à ce que chacun se sente écouté et valorisé.
- **Responsabilité** : Nous soutenons la consommation socialement responsable et mettons l'accent sur la responsabilité fiscale avec l'argent des contribuables.
- **Adaptabilité** : Nous faisons preuve de résilience et de volonté de gagner grâce à des pratiques légales, sûres et équitables.
- **Inclusion** : Nous sommes meilleurs ensemble grâce à l'inclusion de personnes et de perspectives diverses qui reflètent la province que nous servons.

À propos de la Société ontarienne du cannabis

Organigramme de la SOC

L'organigramme ci-dessous présente chaque département et les équipes fonctionnelles au sein de ces départements au 31 mars 2021. Ces départements sont responsables de la réalisation des objectifs mandatés, légiférés et commerciaux de l'organisation.



Rémunération du conseil d'administration de la SOVC¹

Membre du conseil d'administration	Poste	Terme	Rémunération
	Présidente du conseil	03-12-2020 – 02-12-2022	6 975,00 \$
Clare Copeland	Vice-président	12-12-2019 – 11-12-2022	10 300,00 \$
Hanoz Kapadia	Membre	02-05-2019 – 01-05-2021	4 750,00 \$
Michael Smoskowitz	Membre	21-11-2018 – 20-11-2021	6 200,00 \$
Rajesh Uttamchandani	Membre	18-06-2020 – 17-06-2022	6 600,00 \$
Donna Duncan	Membre	13-11-2019 – 12-11-2022	4 200,00 \$
Kam Va Philip Leong	Membre	27-08-2020 – 26-08-2023	1 100,00 \$
Total			40 125,00 \$

¹ Les montants de la rémunération du conseil
RAPPORT ANNUEL 2020-2021

d'administration comprennent les paiements effectués au cours de l'exercice 2020-2021, y compris certains coûts qui ont été engagés en 2019-2020.

Cannabis récréatif

légal en Ontario

Environnement opérationnel

L'exercice 2020-2021 a été une année unique pour l'industrie du cannabis de l'Ontario, car il a été marqué par les défis d'une pandémie mondiale sans précédent, combinés à un marché légal en pleine évolution et expansion. Les sections ci-dessous détaillent les mesures prises par la SOC pour répondre à l'évolution du paysage au cours de l'exercice qui vient de s'écouler.

Impacts de la pandémie de COVID-19

Dans quelques années, lorsque les gens réfléchiront à l'année 2020, ils la verront inévitablement à travers le prisme de la pandémie de COVID-19. À l'appui des mesures de sécurité en matière de santé publique visant à protéger les Ontariennes et les Ontariens, le secteur du cannabis a fait sa part en se conformant aux mesures de confinement et aux ordonnances de rester chez soi.

En raison de la fermeture des magasins de détail, une partie importante des ventes de cannabis a été transférée sur OCS.ca en avril 2020. Avant le début de la pandémie, OCS.ca enregistrait entre 13 000 et 15 000 commandes par semaine. Au cours de la deuxième semaine d'avril 2020, ce nombre a plus que triplé pour atteindre 51 000 commandes par semaine. Pour répondre à l'évolution des besoins des consommateurs, la SOC a travaillé rapidement pour adapter ses activités. Cela comprenait :

- Amélioration des options de livraison d'OCS.ca pour accroître l'accès à la livraison express
- Expansion des activités du centre de distribution de la SOC pour répondre à la demande croissante de commandes de détail passées par OCS.ca
- Aide aux détaillants pour s'y retrouver dans les annonces gouvernementales et les mesures de santé publique en constante évolution
- Collaboration avec le gouvernement pour soutenir les mesures temporaires de livraison et de ramassage dans les magasins de détail pendant la période de restriction des achats en magasin
- Ajustement des opérations pour soutenir les producteurs sous licence dont le calendrier de production a été affecté par des mesures de santé publique.

La SOC et les détaillants autorisés ont travaillé ensemble pour favoriser un environnement sûr pour le personnel et les consommateurs pendant la pandémie en suivant les mesures de santé publique et en appliquant les meilleures pratiques. Cela a permis de protéger le personnel et les consommateurs tout en maintenant l'accès à un

cannabis sûr et légal dans toute la province.

L'évolution de l'industrie du cannabis

Au cours de l'exercice qui vient de se terminer, les consommateurs ont manifesté un désir de produits nouveaux et innovants.

L'exercice 2020-2021 a été la première année complète de ventes pour les produits Cannabis 2.0, notamment les produits comestibles, les boissons, les vapes, les concentrés et les topiques. Ces nouvelles catégories de produits ont suscité un grand intérêt de la part des consommateurs, qui étaient impatients d'explorer de nouvelles façons de consommer le cannabis. En s'appuyant sur les données et les connaissances du marché, la SOC s'est efforcée de faire correspondre les offres de produits à la demande des consommateurs et d'élargir les offres de produits pour inclure une grande variété de produits Cannabis 2.0 que les consommateurs peuvent essayer.

Les résultats sont clairs. L'émergence de ces nouvelles catégories de produits a modifié le comportement d'achat et a commencé à éroder la domination traditionnelle de la fleur séchée. Si les fleurs séchées sont restées la catégorie la plus vendue, représentant 59 % des ventes totales de produits, elles ont considérablement diminué par rapport aux 79 % de l'exercice précédent. Les produits de vapotage ont représenté 16 % des ventes totales, les catégories de cannabis 2.0 ont représenté environ 15 % des ventes totales et les préroulés ont constitué le reste.

Croissance du réseau de distribution

En 2020-2021, des changements majeurs ont eu lieu dans le paysage de la vente au détail de cannabis en Ontario, avec 572 magasins de cannabis autorisés ouverts au 31 mars 2021, contre 53 l'année précédente. Cette croissance rapide a suivi un changement dans l'approche de l'Ontario en matière d'autorisation des magasins de cannabis et a entraîné l'ouverture d'un plus grand nombre de magasins dans un plus grand nombre de communautés de la province.

Pour soutenir la croissance actuelle et future, la SOC a investi dans un nouveau centre de distribution, destiné à réaliser des économies et à améliorer le service aux détaillants et aux consommateurs d'OCS.ca dans les années à venir. La SOC a également investi dans une technologie permettant aux détaillants de passer leurs commandes sur une plateforme intégrée interentreprises, simplifiant ainsi le processus de commande et permettant aux détaillants de consacrer plus de temps à leurs clients.

Si l'expansion rapide des magasins a rendu le cannabis récréatif plus largement accessible aux consommateurs et a soutenu la croissance globale du secteur, cette expansion n'a pas eu lieu sans son lot de difficultés. Les détaillants ont dû surmonter de nombreux obstacles au cours du dernier exercice, notamment les fermetures, le nombre limité de consommateurs autorisés à entrer dans les magasins, l'évolution des mesures de santé publique, les pénuries de construction et une main-d'œuvre anxieuse, tout en essayant de suivre l'évolution rapide du comportement des consommateurs. L'équipe de la SOC a travaillé sans relâche pour fournir aux détaillants les outils et le soutien dont ils avaient besoin pour relever ces défis.

Orientation stratégique

Activités clés et performances opérationnelles

Chaque année financière, la SOC reçoit une lettre de mandat du ministre des Finances qui décrit les principales activités que l'organisme doit réaliser. Pour 2020-2021, il a été demandé à la SOC de remplir ses obligations en matière de vente en gros, d'assurer la sécurité et la fiabilité de

l'accès au cannabis légal par le biais d'OCS.ca, de fournir aux consommateurs des renseignements sur la consommation responsable et de mettre en place un cadre de responsabilité sociale. Les plans de mise en œuvre de ces initiatives ont été définis dans le plan d'affaires 2020-2023 de la SOC.

Priorités de l'entreprise

Objectif 1 : Aller chercher les clients du marché illégal

Soutenir l'attribution ouverte d'autorisations de vente au détail

Ajout de nouveaux types de produits

Objectif 2 : Favoriser l'excellence du service

Une expérience client améliorée

Cliquez et collectez

Objectif 3 : Créer une main-d'œuvre moderne, inclusive et engagée

Engagement des employés

Diversité et inclusion

Orientation stratégique : Activités clés et performances

Objectif 1 : Aller chercher les clients du marché illégal

Récupérer les clients du marché illégal est une priorité essentielle pour le gouvernement de l'Ontario et la SOC. Pour atteindre cet objectif, la SOC a aidé la CAJO à élargir l'accès aux magasins de cannabis autorisés et à travailler avec les producteurs agréés sous réglementation fédérale pour affiner et améliorer continuellement son assortiment de produits.

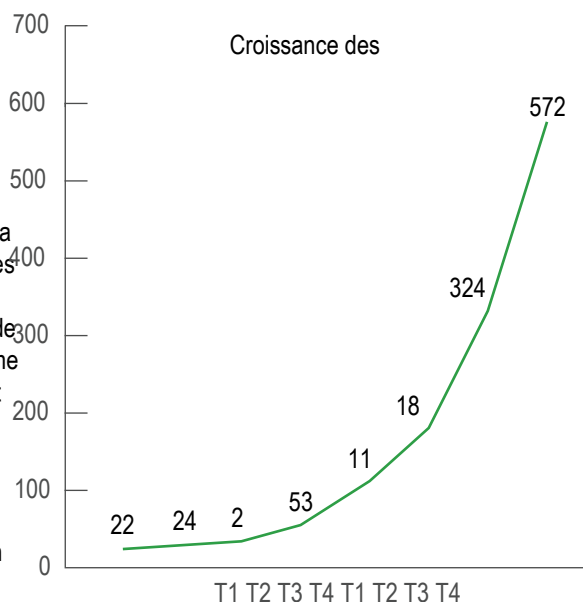
Pour réussir à aller chercher les clients du marché illégal, la SOC a poursuivi des initiatives qui amèneraient davantage de consommateurs sur le marché légal. D'ici la fin de 2020-2021, la SOC estime que la part de marché légale en Ontario a atteint 44,1 %, un bond important par rapport aux 25 % de part de marché détenus à la fin de 2019-2020.

Domaine d'action/résultat	Description et initiatives de soutien	Indicateurs de rendement clés	Progression
Soutenir l'attribution ouverte des autorisations de vente au détail	Soutenir les activités associées à une augmentation du nombre de magasins de cannabis autorisés dans la province. Il s'agit notamment d'aligner les processus et les calendriers de la SOC et de la CAJO, ainsi que d'étendre les opérations commerciales de la SOC pour répondre à la	Augmenter de manière significative le nombre de partenaires grossistes et détaillants que la SOC intègre.	La SOC a intégré 572 magasins à la fin de l'exercice financier, contre 53 en 2019-2020.
Ajout de nouveaux formats de produits	Soutenir l'ajout de nouveaux produits à base de cannabis, notamment les produits comestibles, les boissons, les vapes, les concentrés et les topiques, d'une manière socialement responsable tout en répondant à la demande légale.	Augmenter le nombre de produits que la SOC vend par le biais d'OCS.ca et aux magasins de cannabis — en particulier dans les catégories des produits comestibles, des boissons, des vapes, des concentrés et des produits topiques.	La SOC a ajouté un total de 920 nouveaux produits uniques à sa liste de produits au cours de cet exercice, dont 304 appartenaient à de nouvelles catégories de produits, pour un total de 1 386 produits uniques.

Ouvertures de magasins

Cette année, la SOC a travaillé aux côtés de la CAJO pour mettre en œuvre le modèle d'attribution ouverte de licences de vente au détail de l'industrie, ce qui a entraîné une croissance spectaculaire du réseau de vente au détail de cannabis de l'Ontario.

Le système d'attribution ouverte de licences a été conçu pour accroître le nombre de magasins de détail de manière rapide et responsable dans toute la province en augmentant le nombre de demandes traitées par le registraire des licences de la CAJO. Au cours de l'exercice fiscal écoulé, la SOC a accéléré ses opérations pour soutenir un rythme accru d'octroi de licences. Au début de l'exercice, la CAJO approuvait cinq licences par semaine. À la fin du quatrième trimestre de 2020-2021, la CAJO approuvait 30 licences par semaine, faisant passer le réseau de vente au détail de l'Ontario de 53 à 572 magasins. La SOC a également travaillé avec les partenaires intéressés des Premières Nations et la CAJO pour établir des opérations de vente au détail dans les communautés des Premières Nations, ce qui a entraîné l'ouverture de six magasins de cannabis autorisés des Premières Nations dans les réserves en 2020-2021, contre un seul l'année précédente.



Orientation stratégique : Activités clés et performances

Nombre total de magasins par région	Est	Région du Grand	Nord	Toronto	Ouest
2019-2020	12	9	6	12	14
2020-2021	123	51	31	179	188

L'augmentation drastique du nombre de magasins a rendu le cannabis nettement plus accessible pour les consommateurs, la distance moyenne des magasins passant de 22 kilomètres en 2019-2020 à 6,5 kilomètres en 2020-2021.

En 2020-2021, la SOC a également travaillé à la préparation du lancement des magasins à la ferme, qui permettent aux producteurs agréés de vendre du cannabis directement à partir de leurs installations de production. Au cours de l'exercice, la SOC a élaboré un cadre opérationnel pour soutenir les ventes aux magasins de producteurs et a aidé les producteurs intéressés à ouvrir ces magasins à s'orienter dans ce processus. Au moment de la préparation du présent rapport (automne 2021), trois magasins de produits à la ferme étaient ouverts en Ontario.

Nouveaux formats de produits et innovation

Cet exercice a été la première année complète de ventes de produits Cannabis 2.0 (produits comestibles, boissons, vapes, concentrés et topiques). Cette plus grande variété de produits a fait progresser le marché légal de l'Ontario dans sa capacité à concurrencer les offres du marché illégal et a déplacé les achats des consommateurs vers ces nouveaux produits.

Cette augmentation de l'innovation et des formats de produits s'est reflétée dans le nombre de produits uniques trouvés sur OCS.ca. À la fin de l'exercice, la SOC comptait 1 386 articles uniques disponibles à la vente sur OCS.ca. La SOC a tiré parti de sa connaissance des préférences des consommateurs pour ajouter un total de 920 nouveaux produits uniques tout en rationalisant les offres de produits existantes pour mieux répondre à la demande des consommateurs. Le graphique ci-dessous illustre un changement notable dans le comportement d'achat des consommateurs après la première année complète de ventes de produits Cannabis 2.0.

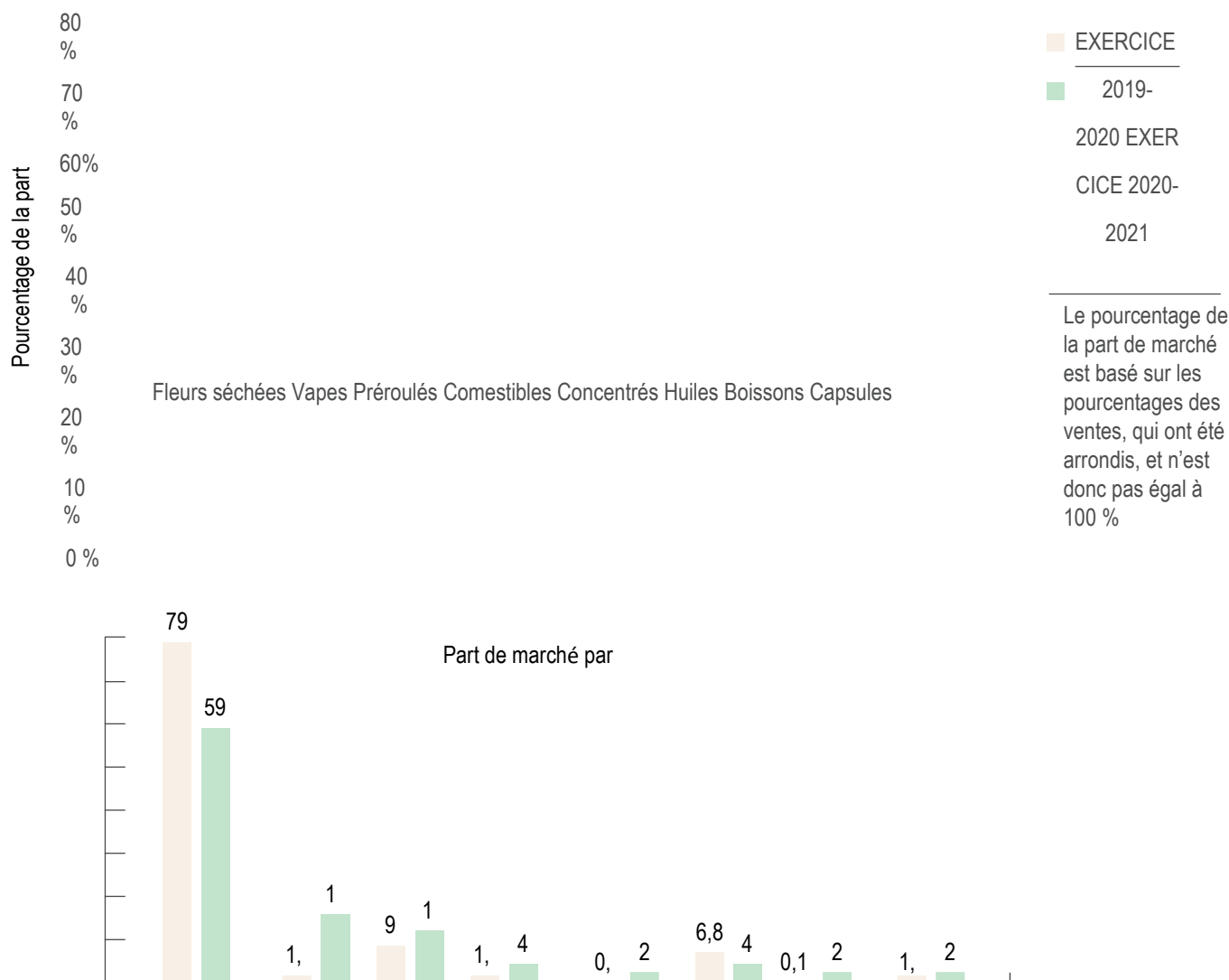
Orientation stratégique : Activités clés et performances

Travailler ensemble à l'appui d'objectifs communs

En 2020-2021, la SOC a dirigé plusieurs occasions d'engagement et d'éducation pour aider à mettre en relation les partenaires industriels. Cela comprend le lancement des « Budtender Sessions », une initiative d'éducation hebdomadaire dirigée par des producteurs agréés et ouverte à tous les « budtenders » (personnel des magasins de détail) en Ontario. Ces sessions permettent aux « budtenders » d'acquérir des connaissances sur les nouvelles offres de produits à transmettre aux consommateurs, tout en offrant aux producteurs une plateforme utile pour communiquer des renseignements sur leurs produits.

La SOC a également organisé une journée commerciale, qui a rassemblé l'industrie du cannabis légal de l'Ontario pour célébrer les réalisations, partager les connaissances et se préparer pour l'année à venir. Malgré les défis posés par la pandémie, la SOC a organisé un événement entièrement virtuel réussi avec plus de 500 participants et prévoit de continuer à organiser cet événement collaboratif à l'avenir.

Le partage des connaissances et la collaboration avec nos partenaires de l'industrie sont essentiels pour lutter durablement contre le marché illégal en Ontario.



Orientation stratégique : Activités clés et performances

Objectif 2 : Favoriser l'excellence du service

Pour la SOC, l'excellence du service signifie offrir de la valeur aux consommateurs d'OCS.ca ainsi qu'aux producteurs licenciés et aux partenaires détaillants. Au cours de l'exercice écoulé, la SOC s'est concentrée sur la création de valeur en offrant un accès plus rapide et plus pratique aux produits du cannabis.

En outre, la SOC a mis en place une nouvelle équipe de partenariats avec les magasins afin de fournir un point de contact supplémentaire aux détaillants, en les guidant tout au long du processus d'intégration, en les informant sur les politiques de vente en gros de la SOC et en leur fournissant des données et des renseignements pertinents sur leurs opérations.

Domaine d'action/résultat	Description et initiatives de soutien	Indicateurs de rendement clés	Progression
Une expérience client améliorée	Optimiser les fonctions d'OCS.ca pour améliorer encore l'expérience du consommateur. Élargir la livraison de cannabis dans toute la province. Cela inclut l'extension des options d'expédition express le jour même ou le lendemain à un plus grand nombre de communautés dans la province.	Augmenter le nombre de communautés qui ont accès à l'expédition express le jour même ou le lendemain, et augmenter le nombre de transactions le jour même ou le lendemain.	En raison des impacts de la pandémie, la SOC a augmenté ses options de livraison tout au long de l'exercice en augmentant l'accès à la livraison express. À la fin de l'exercice, 78 % de la population adulte avait accès à l'expédition express, contre 48 % au début de 2020-2021. En raison des changements intervenus dans les niveaux de service tout au long de l'exercice, la mesure de performance est passée à la mesure du pourcentage de la population ayant accès uniquement aux options d'expédition express.
Cliquer et ramasser	Développer une fonctionnalité de « Cliquez et ramassez » sur OCS.ca afin d'améliorer l'expérience de vente omnicanale de la SOC et renforcer les partenariats avec les magasins de cannabis autorisés.	Lancez Cliquez et ramassez sur OCS.ca	Le lancement a été interrompu à cause de la COVID-19. La livraison par les détaillants et le ramassage sur le trottoir sont autorisés par le gouvernement.

Une expérience client améliorée

En raison de l'impact de la pandémie sur les opérations, la SOC a augmenté ses options de livraison sur OCS.ca afin de continuer à accroître l'accès des consommateurs aux options d'expédition express. La SOC a également réduit les frais d'expédition pour les consommateurs, comme indiqué ci-dessous.

Au début de l'exercice financier, 48 % de la population adulte de l'Ontario avait accès à des options d'expédition express. À la fin de l'exercice 2020-2021, l'accès avait considérablement augmenté pour atteindre 78 % de la population adulte. En plus de l'expansion de OCS.ca express

Orientation stratégique : Activités clés et performances

Option d'expédition	Le jour même	Le jour suivant	Trois jours	Postes Canada
1 ^{er} avril 2020	13,75 \$	12,00 \$	Aucun service	5,00 \$
31 mars 2021	8,00 \$	Le service a été mis en pause et la capacité a été transférée à la livraison le jour même	Gratuit	Gratuit

Orientation stratégique : Activités clés et performances

Le gouvernement a permis aux détaillants d'offrir un service temporaire de ramassage sur le trottoir et de livraison à domicile aux consommateurs pendant toute la durée de la pandémie de COVID-19, alors que leurs magasins étaient fermés pour les achats en magasin.

Cliquer et ramasser

Afin de soutenir davantage la maturation du marché légal du cannabis en Ontario, la SOC avait prévu le lancement d'un nouveau programme Cliquez et ramassez en partenariat avec les détaillants de

la province. Le concept du programme permettrait aux clients d'accéder aux sites Web des détaillants par le biais d'OCS.ca pour voir et réserver des produits. Cependant, en réponse aux fermetures de COVID-19 et à l'arrêt des achats en magasin, le gouvernement a autorisé les magasins de cannabis autorisés à proposer un ramassage temporaire en bordure de trottoir et une livraison à domicile. En raison de la forte utilisation de ces services par les détaillants, la SOC a pris la décision de suspendre le développement d'un programme Cliquez et ramassez géré par OCS.ca.

Objectif 3 : Créer une main-d'œuvre moderne, inclusive et engagée

La SOC reconnaît que le recrutement et le maintien d'une main-d'œuvre énergique, diversifiée et inclusive est la clé du succès de la Société. Par conséquent, en 2020-2021, la SOC s'est concentrée sur les points suivants :

Fournir une formation et des ressources au personnel pour l'aider à traverser une année mouvementée.

Domaine d'action/résultat	Description et initiatives de soutien	Indicateurs de rendement clés	Progression
Engagement des employés	Développer et lancer une enquête sur l'engagement des employés afin de créer une base de données.	Lancer une enquête sur l'engagement des employés.	En raison de la COVID-19, l'enquête d'engagement a été reportée au premier trimestre de 2021-2022.
Diversité et inclusion	Améliorer les possibilités de diversité et d'inclusion (par exemple, l'expansion des possibilités de stage).	Augmenter le nombre d'initiatives lancées en matière de diversité et d'inclusion.	Tout au long de 2020-2021, la SOC a organisé sept événements d'engagement ou d'apprentissage des employés liés à la diversité et à l'inclusion, et sept événements liés au bien-être. La SOC a également embauché cinq stagiaires en 2020-2021, contre quatre au cours de l'exercice précédent.

Soutenir une main-d'œuvre engagée

La SOC comprend l'importance d'avoir une main-d'œuvre engagée pour soutenir le succès global de la Société. En 2019-2020, la SOC s'est engagée à élaborer et à lancer une enquête sur l'engagement des employés afin d'établir une base de données qui pourrait éclairer les initiatives d'engagement dans les années à venir. En raison de COVID-19 et de la durée prolongée du télétravail, l'enquête a été reportée à 2021-22.

En 2020-2021, la SOC a pris des mesures pour soutenir la santé mentale et le bien-être des employés en organisant une série de webinaires éducatifs pour le personnel, notamment :

- Leadership en matière de santé mentale sur le lieu de travail pendant la COVID-19
- Santé mentale et isolement
- Équilibre et épuisement

Orientation stratégique : Activités clés et performances

- Santé mentale et ce que vivent les Noirs
- Télétravail avec des enfants

Orientation stratégique : Activités clés et performances

Construire une organisation moderne et inclusive

Pour faire progresser les activités de diversité et d'inclusion, la SOC a élaboré une stratégie de responsabilité sociale, qui a été lancée fin 2020-2021. La stratégie repose sur trois piliers fondamentaux :

1. Viabilité : Établir une base pour la durabilité
2. Inclusion : Créer une industrie diversifiée et inclusive
3. Connaissances : Faire progresser la connaissance du cannabis et promouvoir une consommation responsable

En outre, le département des ressources humaines a élaboré un cadre stratégique en matière de diversité, d'équité et d'inclusion (DE&I) qui servira de base à la stratégie DE&I 2021-2024. Le cadre stratégique comprend trois piliers essentiels :

1. Main-d'œuvre : Personnes — Accroître la représentation au sein de notre effectif afin de refléter la province que nous servons, tout en sensibilisant les employés à la nécessité de mener une politique d'inclusion consciente.
2. Lieu de travail : Culture — Favoriser une culture d'inclusion et d'accessibilité sur notre lieu de travail, où la voix des employés est entendue et où leurs besoins sont pris en charge par des politiques et des programmes qui stimulent et permettent à chacun de s'épanouir.

3. Marché : Communauté — Cultiver une expérience inclusive, accessible et équitable pour les candidats et les clients en élargissant notre portée auprès des communautés sous-représentées et en supprimant les obstacles à l'entrée.

Tout au long de l'exercice, la SOC a partagé des ressources documentaires de la Direction générale de l'action contre le racisme de l'Ontario et a organisé de nombreuses discussions en petits groupes pour connaître les expériences des employés en matière de racisme et pour déterminer les sujets qu'ils aimeraient explorer. La SOC a également invité des experts en la matière à parler des fondements du racisme, ainsi que du racisme dans le contexte de l'industrie du cannabis.

Risques pour l'agence et plan d'atténuation

Tout au long de l'exercice 2020-2021, la SOC a fait des progrès importants dans l'élaboration et la mise en œuvre de son cadre de gestion des risques d'entreprise. Ce cadre permet à la SOC d'identifier, d'évaluer, de surveiller et d'atténuer les risques et d'en rendre compte au conseil d'administration et au gouvernement. La SOC concentre ses efforts sur l'atténuation des risques qui pourraient l'empêcher d'atteindre ses objectifs et de remplir son mandat auprès du gouvernement de l'Ontario.

Les principaux risques et les stratégies d'atténuation que la SOC a gérés activement au cours de l'exercice écoulé sont présentés ci-dessous.

COVID-19 :

La pandémie de COVID-19 a eu un impact énorme sur tous les Ontariennes et les Ontariens, mais aussi sur de nombreuses entreprises locales, y compris les détaillants de cannabis. Compte tenu des fermetures de magasins à l'échelle de la province et des restrictions générales imposées aux magasins de détail, nécessaires pour soutenir les mesures de santé publique, il était important que les magasins de cannabis autorisés maintiennent leur présence sur le marché. En réponse, la SOC a travaillé en étroite collaboration avec les détaillants de cannabis pour soutenir l'autorisation gouvernementale de ramassage temporaire en bordure de rue et de livraison à domicile, permettant ainsi à ces entreprises de poursuivre leurs activités. Malgré les ajustements de service fournis aux détaillants pour les soutenir pendant les nombreuses fermetures, les restrictions liées à la COVID-19, y compris celles en vigueur lors de la reprise des achats en personne, ont eu un impact négatif notable sur les ventes des détaillants et de la SOC. La SOC continue de travailler avec les parties prenantes afin de soutenir la croissance du marché à long terme et de guider la relance économique après la COVID-19.

Immaturité du marché et facteurs évolutifs du marché

La relative nouveauté de l'industrie du cannabis légal signifie que des efforts concertés sont nécessaires pour convertir les consommateurs du marché illégal à adopter des sources de cannabis fiables. Alors que le marché légal du cannabis de l'Ontario continue de mûrir, la SOC a défini des stratégies pour s'emparer des ventes du marché illégal, répondre aux préférences changeantes des clients et s'attaquer à la stigmatisation persistante entourant le cannabis.

RAPPORT ANNUEL 2020-2021

En raison de l'évolution rapide du secteur, la SOC courait le risque de faire des investissements qui ne contribueraient pas à accroître sa part des ventes sur le marché illégal. Pour atténuer ce risque, la SOC s'est concentrée sur la réalisation d'analyses de la clientèle et du marché afin de mieux comprendre les préférences des consommateurs et leur comportement d'achat. Ces informations sur le marché sont utilisées par la SOC et les détaillants pour répondre à l'évolution de la demande des consommateurs et continuer à détourner les ventes du marché illégal.

Responsabilité et gouvernance de l'agence

En tant qu'agence du gouvernement de l'Ontario, la SOC est responsable et tenue comme telle d'un fonctionnement efficace et efficient. De nombreuses initiatives opérationnelles, des contrôles internes et des processus de gouvernance ont été mis en œuvre pour améliorer la prise de décision tout en garantissant l'optimisation des ressources.

Grâce à des revenus croissants et à une plus grande stabilité, la SOC a commencé à mettre en œuvre des processus et des mesures de gouvernance afin de suivre de manière adéquate les dépenses liées aux projets et le rendement des investissements. Au fur et à mesure de l'évolution de l'agence, la SOC mettra en œuvre un cadre d'indicateurs de performance clés plus robuste pour évaluer ses progrès vers la réalisation de ses objectifs opérationnels globaux.

Discussion et analyse de la gestion

Aperçu des résultats financiers

Cette analyse de l'information financière, qui présente les résultats de la SOC pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2021 (2020-2021), doit être lue conjointement avec les états financiers de la SOC et les notes qui les accompagnent, qui ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Résumé des performances

Le secteur a connu une croissance considérable en 2020-2021, avec 572 magasins de cannabis autorisés ouverts au 31 mars 2021. La SOC a investi dans des initiatives clés pour développer sa fonction de vente en gros et soutenir le réseau croissant de magasins de cannabis autorisés à travers la province. À la fin de l'exercice fiscal, la SOC avait établi des partenariats avec plus de 100 producteurs agréés et 572 magasins.

D'importants investissements ont été réalisés dans le centre de distribution de la SOC afin de soutenir l'augmentation des ventes en gros et de permettre des pratiques plus efficaces de gestion des entrepôts, du transport et de la logistique. Avec de nouveaux investissements, la SOC s'attend à voir une augmentation de l'efficacité de l'entreposage, comme l'automatisation, qui

permettra de réduire les coûts et d'améliorer le service.

L'investissement dans le portail automatisé des détaillants interentreprises a permis de réaliser des gains d'efficacité dans le cycle de commande des produits et un cycle de paiement et d'approvisionnement plus efficace et rationalisé. En outre, la SOC est passée d'un modèle de paiement à la commande à un modèle de paiement à l'expédition, afin d'aider les détaillants à gérer leur trésorerie tout en continuant à respecter notre mandat provincial.

Le chiffre d'affaires et le bénéfice net de l'activité omnicanal ont enregistré de bonnes augmentations par rapport à l'année précédente, malgré des conditions commerciales difficiles dues à la COVID-19, en particulier pendant les fermetures provinciales du premier et du quatrième trimestre.

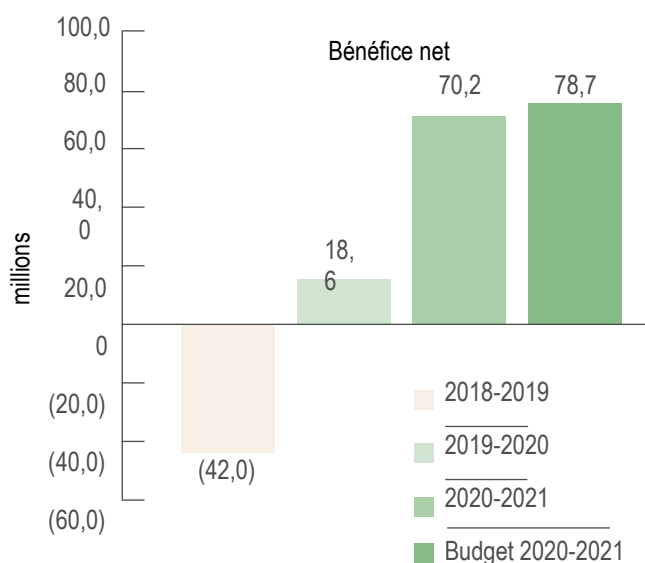
Au 31 mars 2021, la SOC détenait 72,8 millions de dollars en stock (contre 37,7 millions de dollars au 31 mars 2020).

Résultat net

L'exercice 2020-2021 a été une autre année profitable pour la SOC, avec un revenu global total déclaré de 70,2 millions de dollars, contre 18,6 millions de dollars en 2019-2020. Il s'agit de l'exercice le plus rentable à ce jour pour la SOC, ce qui se traduit par une position de capitaux propres accumulés de 40 millions de dollars au 31 mars 2021, ce qui signifie que la SOC a entièrement récupéré de ses pertes de 2017-2018 et 2018-2019.

Cet exercice représente la deuxième année consécutive de rentabilité pour la SOC, même si le résultat de 70,2 millions de dollars est inférieur de 8,5 millions de dollars au budget de 78,7 millions de dollars de l'agence. Cela s'explique par une croissance des revenus plus lente que prévu en raison des mesures de santé publique d'urgence en lien avec la COVID-19, qui ont eu un impact sur les opérations des détaillants et ont ralenti leur croissance. Dans l'ensemble, cette baisse de la croissance aurait eu un impact plus important sur les revenus de la SOC, mais elle a été partiellement compensée par la gestion prudente des dépenses de l'agence.

La SOC s'attend à ce que le résultat étendu total continue d'augmenter au cours du prochain exercice, car les revenus continuent de croître et le réseau de magasins de détail s'agrandit.



Recettes

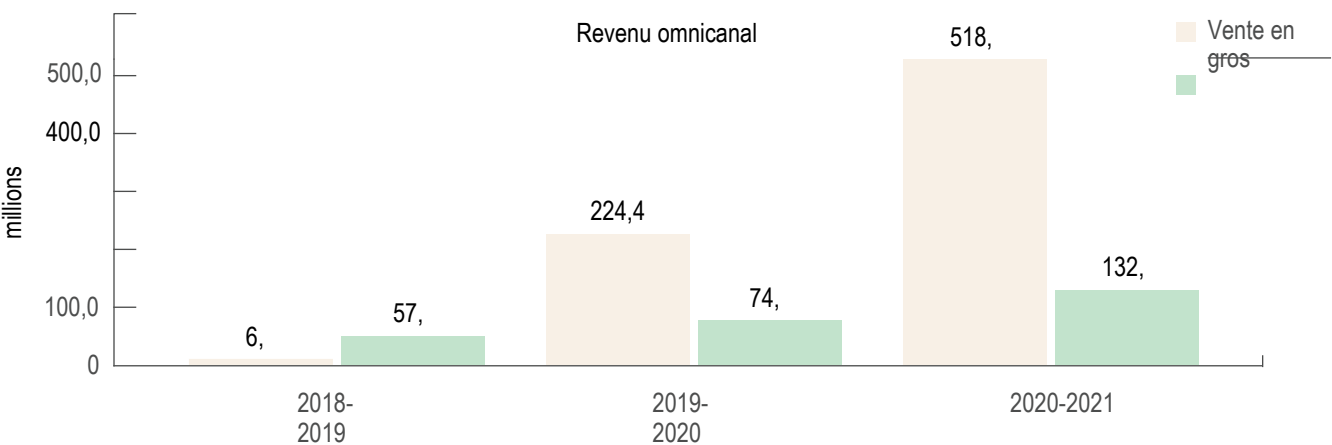
Revenu omnicanal

La SOC a deux canaux de clientèle distincts : son activité de distribution en gros (par laquelle les magasins de cannabis autorisés achètent des produits à la SOC pour les revendre aux consommateurs) et son activité de commerce électronique sur OCS.ca (par laquelle les consommateurs achètent des produits directement à la SOC). Ces deux canaux sont désignés collectivement par le terme « omnicanal ».

Les recettes omnicanales de la SOC ont totalisé 651,7 millions de dollars pour 2020-2021 (299 millions de dollars en 2019-2020), soit une croissance des recettes de 352,7 millions de dollars. Cette croissance des revenus est en grande partie due à

l'augmentation des ventes du canal de gros au fur et à mesure que le nombre de magasins augmente, tandis qu'OCS.ca a connu une augmentation significative de ses revenus pendant la fermeture d'avril 2020, lorsque les achats en magasin n'étaient pas disponibles.

La marge brute omnicanale (revenus des deux canaux, moins les coûts des produits, de la livraison et des frais de transaction) était de 146 millions de dollars (22,4 %).



Discussion et analyse de la gestion

Revenus du canal de vente en gros

Au cours de la période 2020-2021, le canal de gros a représenté 79,6 % des recettes totales, contre 75 % en 2019-2020. Les revenus de gros s'élèvent à 518,6 millions de dollars en 2020-2021, contre 224,4 millions de dollars en 2019-2020, soit une augmentation de 131,1 %.

	EXERCICE 2020-2021		EXERCICE 2019-2020	
Catégorie	Revenus (en millions de dollars)	Part des revenus (%)	Revenus (en millions de dollars)	Part des revenus (%)
Fleur séchée	307,4	59,3	161,1	71,8
Préroulés	66,2	12,8	30,5	13,6
Huiles et capsules	22,4	4,3	18,9	8,4
Vapes et concentrés	88,5	17,1	10,3	4,6
Produits comestibles	20,1	3,9	2,2	1,0
Boissons	8,4	1,6	0,5	0,2
Produits topiques	3,3	0,6	0,0	0,0
Accessoires	2,3	0,4	0,9	0,4
Total	518,6	100,0	224,4	100,0

En 2021, l'activité de gros a vu les revenus des fleurs séchées augmenter à 307,4 millions de dollars (contre 161,1 millions de dollars en 2019-2020). Les fleurs séchées représentaient 59,3 % des recettes en 2020-2021 (contre 71,8 % en 2019-2020) en raison de l'évolution des dépenses des consommateurs vers des catégories de produits plus récentes.

Les préroulés étaient populaires dans le canal de vente en gros, car ils étaient propices à la consommation individuelle pendant la COVID-19. Dans l'ensemble, les préroulés représentaient la troisième catégorie de produits vendus dans le commerce de gros.

L'exercice 2020-2021 a été la première année complète de ventes pour les produits comestibles, les boissons, les vapes, les concentrés et les topiques, ce qui a entraîné une croissance plus élevée d'une année sur l'autre et une part plus importante de la composition des revenus pour le canal.

Discussion et analyse de la gestion

Revenus du canal OCS.ca

Les revenus d'OCS.ca pour 2020-2021 étaient de 132,9 millions de dollars (74,5 millions de dollars en 2019-2020). L'augmentation des recettes de 78,4 % d'une année sur l'autre reflète une augmentation du nombre de commandes totales à près de 1,5 million en 2020-2021. Cette augmentation est due à un nombre plus élevé de visiteurs uniques sur OCS.ca pendant les phases initiales de la COVID-19.

	EXERCICE 2020-2021		EXERCICE 2019-2020	
Catégorie	Revenus (en millions de dollars)	Part des revenus (%)	Revenus (en millions de dollars)	Part des revenus (%)
Fleur séchée	71,8	54,0	49,7	66,8
Préroulés	7,2	5,4	3,6	4,9
Huiles et capsules	15,8	11,9	15,0	20,1
Vapes et concentrés	25,0	18,8	3,4	4,5
Produits comestibles	6,7	5,1	0,7	1,0
Boissons	2,4	1,8	0,2	0,2
Tropicaux	1,1	0,8	0,0	0,0
Accessoires	2,9	2,2	1,9	2,5
Total	132,9	100,0	74,5	100,0

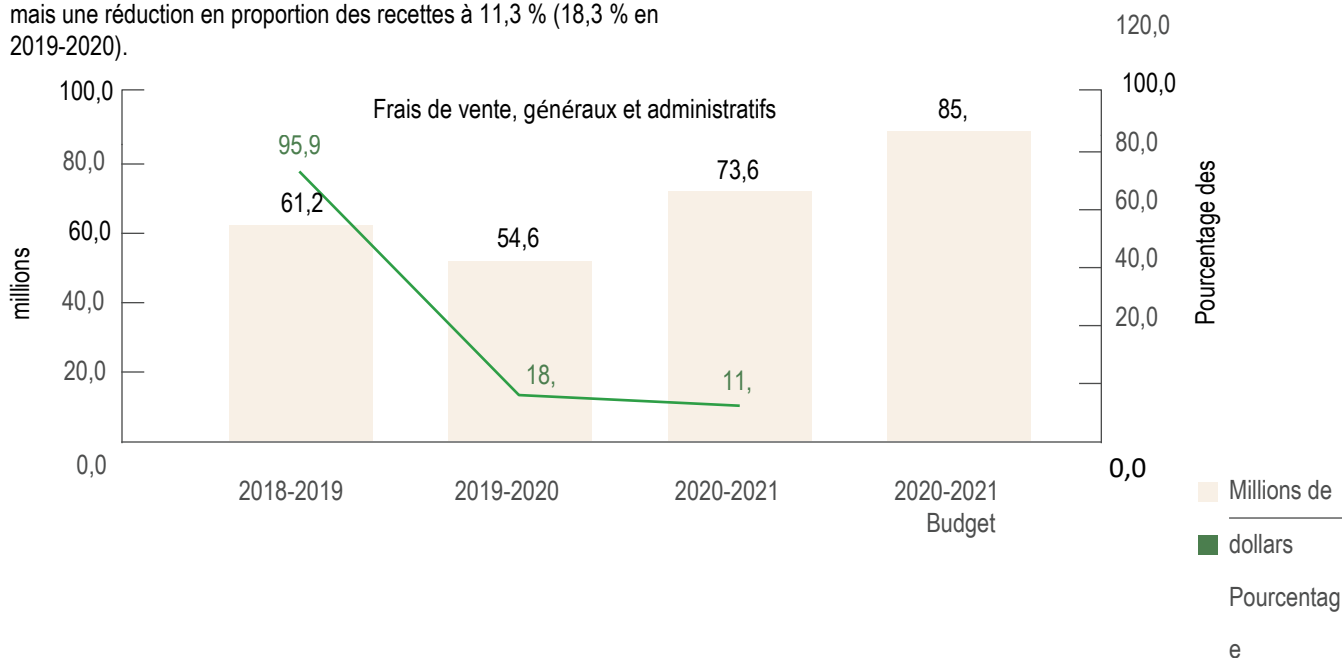
Chaque région a connu une croissance du nombre de commandes passées par OCS.ca, mais la majorité de cette croissance a été observée dans la région du Grand Toronto et à Toronto. La valeur moyenne des commandes en 2020-2021 (89 \$) est conforme à celle de 2019-2020 (90 \$).

En 2020-2021, les recettes d'OCS.ca provenant de la catégorie des fleurs séchées ont totalisé 71,8 millions de dollars ou 54 %, soit une augmentation notable des ventes de 22,1 millions de dollars par rapport à 2019-2020. Comme pour le canal de vente en gros, les ventes de fleurs séchées du canal OCS.ca ont augmenté, et sa part de la composition des recettes a diminué à mesure que la SOC diversifiait son offre de produits.

De même, les préroulés et les vapes se sont également avérés être des produits populaires en 2020-2021, les deux catégories connaissant des augmentations notables de leurs ventes. Les boissons, les produits comestibles et les produits topiques ont également connu une augmentation notable des ventes et des parts de marché. Les accessoires, les huiles et les capsules ont constitué le reste des ventes d'OCS.ca, bien qu'ils aient connu une baisse de la composition globale des ventes par rapport à 2019-2020.

Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent l'entreposage et la logistique, les systèmes et le support informatiques, les salaires et les avantages sociaux, ainsi que d'autres frais. Les frais généraux et administratifs de 2020-2021 s'élèvent à 73,6 millions de dollars (contre 54,6 millions de dollars en 2019-2020), soit une augmentation de 19 millions de dollars, mais une réduction en proportion des recettes à 11,3 % (18,3 % en 2019-2020).



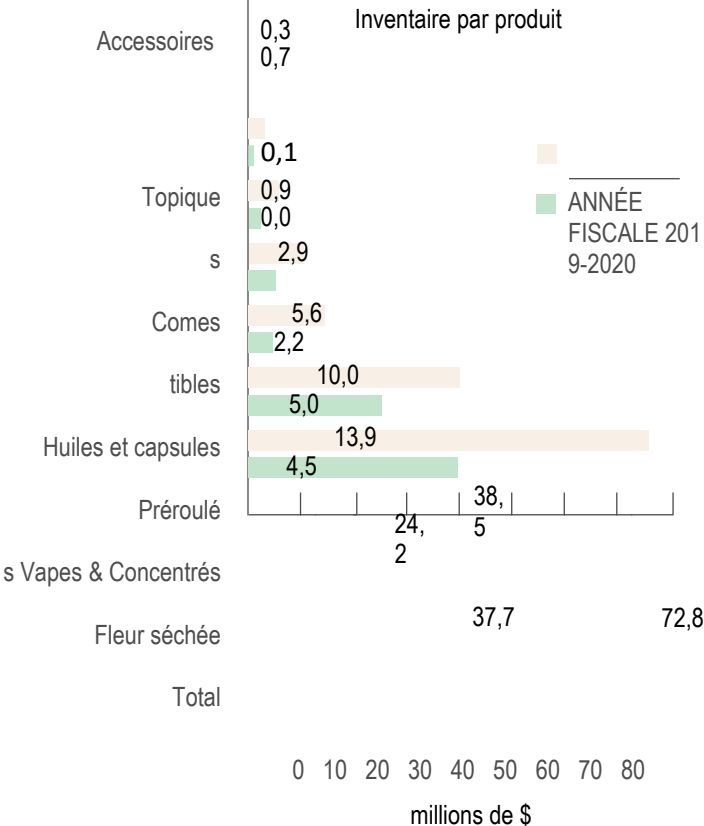
La hausse des ventes en gros a également entraîné une augmentation des coûts d'exécution des commandes dans des domaines tels que l'entreposage, la logistique et le traitement des transactions. Les coûts d'entreposage et de logistique s'élèvent à 25,8 millions de dollars en 2020-2021, soit une augmentation de 14,5 millions de dollars (ou 128,3 %) par rapport à 2019-2020.

La SOC a continué à faire des investissements et à ajouter des ressources pour soutenir les opérations en cours et la croissance future d'une manière fiscalement prudente. En 2020-2021, les salaires et avantages sociaux de la SOC étaient de 27,7 millions de dollars, contre 19,5 millions de dollars en 2019-2020, car des effectifs ont été ajoutés pour soutenir les partenaires et les opérations de la SOC, plus particulièrement pour soutenir l'augmentation rapide du réseau de détaillants. L'effectif de fin d'année était de 235 personnes au 31 mars 2021, contre 167 au 31 mars 2020.

Pour bien soutenir nos partenaires commerciaux et le marché croissant du cannabis légal en Ontario, la SOC a signé un nouveau contrat de location pour un centre de distribution plus grand. C'est le principal facteur de l'augmentation de 2,1 millions de dollars des coûts d'amortissement en 2020-2021 par rapport à 2019-2020. Le centre de distribution et les exigences supplémentaires en matière de stocks ont nécessité une augmentation de la couverture d'assurance. Les coûts d'assurance ont augmenté à 1,2 million de dollars en 2020-2021 (contre 400 000 dollars en 2019-2020).

Inventaire

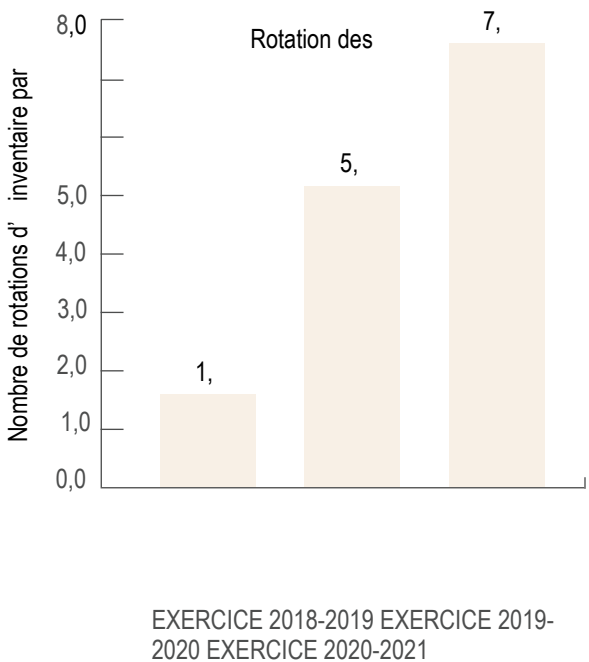
L'inventaire est défini comme étant les produits ou les marchandises qui sont fournis par un fournisseur (soit un producteur autorisé par Santé Canada ou un vendeur qui fournit des accessoires liés au cannabis) à un acheteur (la SOC) en vertu de bons de commande validés. Les stocks comprennent les produits stockés dans un centre de distribution privé sous contrat avec la SOC, ainsi que les stocks en transit entre la SOC et les magasins de cannabis autorisés et les magasins finaux



L'un des axes de travail de la SOC en 2020-2021 était l'amélioration de la fraîcheur des produits. Pour ce faire, la SOC a développé des pratiques de gestion des stocks plus rigoureuses, notamment en augmentant la rotation des stocks. Ces pratiques ont entraîné une diminution des stocks anciens (plus de 180 jours) à 1 million de dollars à la fin de 2020-2021 (contre 4,4 millions de dollars au 31 mars,

Consommateurs. Les niveaux de stock sont gérés de manière à assurer un équilibre entre l'approvisionnement régulier en produits et le maintien d'un approvisionnement frais.

Au 31 mars 2021, les stocks disponibles s'élevaient à 72,8 millions de dollars (contre 37,7 millions de dollars au 31 mars 2020). Cette augmentation de 35,1 millions de dollars est due à la croissance de la demande et à l'augmentation du nombre de magasins.



2020). Alors que les stocks de plus de 180 jours ont diminué, on constate une augmentation des stocks en main de plus de 120 jours, qui atteignent 9,2 millions de dollars à la fin de 2020-2021 (contre 5,8 millions de dollars au 31 mars 2020). En 2021-22, la SOC surveillera ces deux mesures clés des stocks pour soutenir les objectifs de fraîcheur des produits.

Contrats de location

L'enregistrement du droit d'utilisation de l'actif reconnaît que la SOC reçoit les avantages économiques de l'utilisation du centre de distribution et de l'équipement qui s'y trouve, et exerce un contrôle sur l'utilisation des actifs. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la SOC a conclu un nouveau bail pour un centre de distribution à Guelph, en Ontario, et des baux d'équipement pour soutenir la croissance du canal de vente en gros. Un actif de ROU et le passif de location correspondant, tous deux initialement évalués à 38,7 millions de dollars, ont été enregistrés au bilan. L'actif ROU sera amorti sur la durée du bail.

Au 31 mars 2021, l'actif total du ROU s'élevait à 47,3 millions de dollars, avec un passif de location correspondant de 48,4 millions de dollars, y compris les charges d'intérêt futures. Il s'agit d'une augmentation par rapport au 31 mars 2020, date à laquelle l'actif total du ROU était de 13,4 millions de dollars avec un passif de location correspondant de 13,9 millions de dollars, y compris les charges d'intérêt futures. Cette augmentation de la dette de location démontre la valeur future que la SOC obtiendra pour les actifs, ainsi que les paiements que la SOC s'est engagée à faire dans les années à venir.

Paiements aux gouvernements

Taxe de vente harmonisée

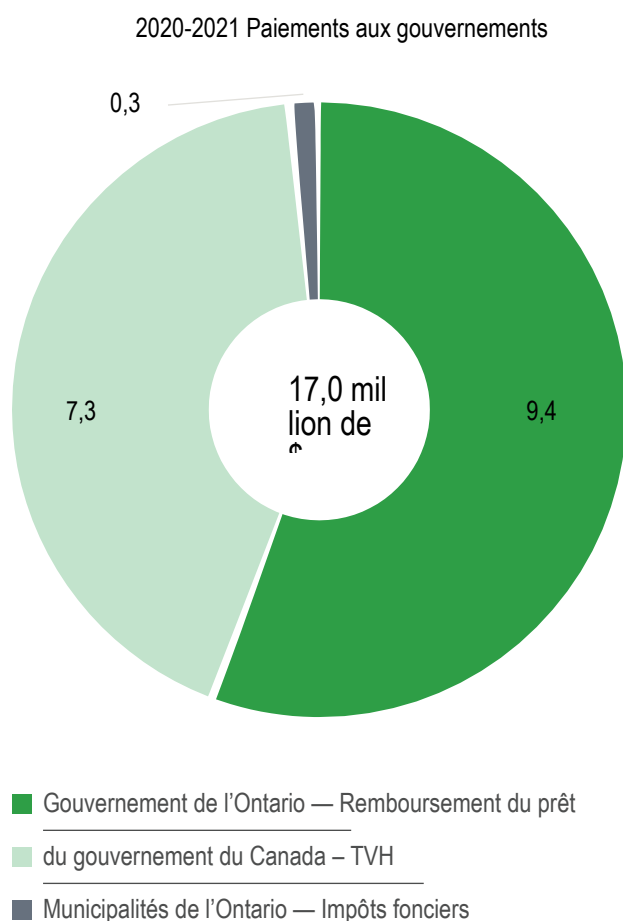
Le gouvernement fédéral a reçu 7,3 millions de dollars en versements de taxe de vente harmonisée (TVH) en 2020-2021, comparativement à 5,5 millions de dollars en 2019-2020. La composante de la taxe de vente provinciale (TVP) de l'Ontario de la TVH était de 4,5 millions de dollars en 2020-2021, comparativement à 3,4 millions de dollars en 2019-2020.

Prêt de l'Office ontarien de financement

La SOC a continué à rembourser son prêt accordé par l'Office ontarien de financement. En 2020-2021, 7,2 millions de dollars de capital de prêt ont été remboursés, ainsi que 2,2 millions de dollars d'intérêts, pour un paiement total de 9,4 millions de dollars.

Droit d'accise sur le cannabis

Le gouvernement de l'Ontario a reçu 106 millions de dollars du gouvernement du Canada pour sa part des droits d'accise sur le cannabis, comparativement à 48 millions de dollars en 2019-2020.



États financiers
de la Société ontarienne de vente du
cannabis pour l'exercice terminé le
31 mars 2021

Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière

La préparation, la présentation et l'intégrité des états financiers relèvent de la responsabilité de la direction. Cette responsabilité comprend la sélection et l'application cohérente de principes et de méthodes comptables appropriés, ainsi que la réalisation d'estimations, de jugements et d'hypothèses nécessaires à la préparation des états financiers conformément aux normes internationales d'information financière. Les états financiers ci-joints de la Société ontarienne de vente du cannabis (SOVC) ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière et comprennent des montants fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps voulu. Le système comprend des politiques et procédures formelles et une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoir et une séparation des responsabilités appropriées. Une fonction d'audit interne évalue de manière indépendante et continue l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au comité des finances et de la gouvernance du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du comité des finances et de la gouvernance, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de rapports financiers et de contrôles internes. Le comité des finances et de la gouvernance, composé uniquement de membres du conseil d'administration de la SOVC, rencontre périodiquement la direction, les vérificateurs internes et le Bureau du vérificateur général de l'Ontario pour s'assurer que chaque groupe s'est bien acquitté de ses responsabilités respectives. De plus, le Bureau du vérificateur général de l'Ontario rencontre le comité des finances et de la gouvernance en l'absence de la direction.

Les états financiers ont été vérifiés par le Bureau du vérificateur général de l'Ontario. La responsabilité du vérificateur général consiste à indiquer si, à son avis, les états financiers donnent une image fidèle de l'organisation et sont conformes aux normes internationales d'information financière (IFRS). Le rapport du vérificateur indépendant présente la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur général.

Au nom de la direction :



David Lobo
Président et chef de la direction
par intérim, Société ontarienne
du cannabis



Zeela Merchant
Dirigeant principal, Finances

1^{er} septembre 2021



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'intention du conseil d'administration de la Société ontarienne de vente du cannabis

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société ontarienne de vente du cannabis (la « Société ») qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats d'exploitation et du résultat étendu, des flux de trésorerie et des gains et pertes de réévaluation pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice venant de se terminer, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* du présent rapport. Je suis indépendante de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que ces dernières résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Société a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit des   tats financiers

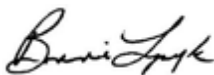
Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- J'identifie et j'  value les risques que les   tats financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, con  ois et mets en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unis des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder mon opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne.
- J'acquies une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne de la Soci  t  .
- J'appr  cie le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re.
- Je tire une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   de la Soci  t      poursuivre son exploitation. Si je conclus    l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Mes conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de mon rapport. Toutefois, des   v  nements ou des conditions futurs peuvent faire en sorte que la Soci  t   cesse d'  tre une entreprise en exploitation.
- J'  value la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cie si les   tats financiers repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que j'aurais relev  e au cours de mon audit.

Toronto, Ontario
1  r septembre 2021


Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, LPA
V  rificatrice g  n  rale

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

Bilan

(en dollars canadiens)

	Note	31 mars 2021	31 mars 2020
des actifs			
Actif à court terme			
Encaisse	3	166 393 918	82 597 338
Créances commerciales et autres créances	4	822 005	2 176 827
Stocks	5	72 761 569	37 651 903
Services prépayés		1 047 275	440 667
		241 024 767	122 866 735
Actifs non courants			
Services prépayés		102 874	133 546
Immobilisations corporelles et actifs incorporels	6	3 707 196	2 691 755
Actifs de droit d'utilisation	7	47 320 067	13 421 506
		51 130 137	16 246 807
Total de l'actif		292 154 904	139 113 542
Passif et capitaux propres (déficit)			
Passif à court terme			
Dettes commerciales et autres dettes	8	126 358 200	71 447 742
Dispositions	9	2 592 872	2 009 877
Contrats de location	7	2 993 508	1 460 753
Emprunts	10	9 386 099	9 386 099
		141 330 679	84 304 471
Passifs non courants			
Contrats de location	7	45 432 498	12 416 624
Emprunts	10	65 367 518	72 578 209
		110 800 016	84 994 833
Total du passif		252 130 695	169 299 304
Capitaux propres (déficit)			
Capitaux propres cumulés (déficit)		40 024 209	(30 185 762)
Total du passif et des capitaux propres (déficit)		292 154 904	139 113 542

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.

Approuvé par :

Connie Dejak, présidente, conseil
d'administration

Philippe L. Berger, président, finances
et opérations

Philippe L. Berger, Board Member
Governance Committee

	Note	Pour l'exercice clos le 31 mars 2021	Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
Recettes	11	651 705 806	299 026 852
Coût des ventes	12	(505 750 968)	(225 778 099)
Marge brute		145 954 838	73 248 753
Autres revenus	1	144 217	1 533 560
Frais de vente, généraux et administratifs	3	(73 622 749)	(54 591 637)
Revenu des opérations		)	)
Revenus financiers	1	736 612	730 250
Finances ou coût	5	(3 002 947)	(2 277 177)
Revenu étendu total		)	)

Prière de consulter les notes afférentes aux états

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

(en dollars)

	Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Pour l'exercice se 31 mars 2020
Déficit accumulé au début de l'exercice	(30 185 762)	(48 829 511)
Résultat étendu total pour l'année	70 209 971	18 643 749
Capitaux propres cumulés (déficit) à la fin de	40 024 209	(30 185 762)

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.

SOCIÉTÉ ONTARIENNE DE VENTE DU CANNABIS

(en dollars)

	Note	Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024	Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2023
Activités d'exploitation			
Revenu étendu total		70 209 971	18 643 749
Moins :			
Amortissement des actifs de droit d'utilisation	7	3 602 200	1 515 887
Amortissement des immobilisations corporelles et	6	439 116	452 761
Intérêts sur les emprunts	15	2 175 408	1 915 452
Charges d'intérêts sur les contrats de location	15	827 539	361 725
Intérêts payés sur les contrats de location		(615 990)	(283 648)
Perte (gain) sur la cession d'actifs		7 586	(50 457)
		76 645 830	22 555 469
Les variations des soldes hors caisse liés aux opérations :			
Créances commerciales et autres créances	4	1 354 822	2 869 127
Stocks	5	(35 109 666)	8 824 681
Charges payées d'avance		(575 936)	453 164
Dettes commerciales et autres dettes	8	54 910 458	17 471 474
Dispositions	9	582 995	12 935
Trésorerie nette des activités opérationnelles		97 808 503	52 186 850
Activités d'investissement :			
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'actifs	6	(1 462 143)	(2 558 045)
Produits des ventes d'actifs		-	267 808
Trésorerie nette utilisée pour les activités d'investissement		(1 462 143)	(2 290 237)
Activités de financement :			
(Remboursements) produits des emprunts	10	(9 386 099)	15 000 000
Paiements des loyers	7	(2 731 216)	(1 102 657)
Paiements anticipés des actifs en cours de construction liés à	7	(432 465)	-
Trésorerie nette (utilisée) des activités de financement		(12 549 780)	13 897 343
Augmentation nette de l'encaisse		83 796 580	63 793 956
Encaisse à l'ouverture de l'exercice		82 597 338	18 803 382
Encaisse à la clôture de l'exercice		166 393 918	82 597 338

Prière de consulter les notes afférentes aux états financiers.

Index des notes aux états financiers

1. Renseignements sur l'entreprise et renseignements généraux	35
2. Base de présentation et principaux jugements et politiques comptables	35
3. Encaisse	41
4. Créances commerciales et autres créances	41
5. Stocks	42
6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels	42
7. Contrats de location	43
8. Dettes commerciales et autres dettes	45
9. Dispositions	45
10. Emprunts	47
11. Recettes	47
12. Coût des ventes	48
13. Autres revenus	48
14. Frais de vente, généraux et administratifs	49
15. Charges et produits financiers	49
16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme	50
17. Gestion des risques financiers	50
18. Gestion du capital	52
19. Parties liées	52
20. Imprévus	54
21. Chiffres correspondants	54

1. Renseignements sur l'entreprise et renseignements généraux

La Société ontarienne de vente du cannabis (« SOVC ») est une société sans capital-actions constituée en vertu de la *Loi de 2017 sur la Société ontarienne de vente du cannabis*, S.O., chapitre 26, annexe 2 (« la loi »). La SOVC a été créée le 12 décembre 2017 en tant que mandataire de la Couronne.

La loi autorise la SOVC à acheter, à posséder et à vendre du cannabis à usage non médical et des produits connexes et lui confère le droit exclusif dans la province de vendre du cannabis à usage non médical aux clients finaux du commerce électronique et aux clients en gros autorisés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) à vendre du cannabis dans des magasins privés.

En tant que société de la Couronne de l'Ontario, la SOVC est exempte d'impôt sur le revenu. En vertu de la loi, la SOVC transférera ses bénéfices nets à la province de l'Ontario (la « province ») aux moments et de la manière prescrits.

L'exercice financier de la SOVC débute le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante. Le siège social de la SOVC est situé au 4100 rue Yonge, 2^e étage, Toronto, Ontario, Canada, M2P 2B5.

2. Base de présentation et principaux jugements et politiques comptables

2.1 Déclaration de conformité

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles que publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers vérifiés ont été approuvés par le conseil d'administration et autorisés à être publiés le 1^{er} septembre 2021.

2.2 Base de présentation

Ces états financiers ont été préparés sur la base du coût historique. Le coût est enregistré sur la base de la juste valeur de la contrepartie donnée en échange des actifs.

2.3 Monnaie fonctionnelle et de présentation

Ces états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle de la SOVC.

2.4 Normes comptables, amendements et interprétations publiés, mais non encore en vigueur

Il n'y a pas de normes IFRS qui ne sont pas encore en vigueur et qui pourraient avoir un impact important sur la SOVC.

2.5 Recettes

Les produits de la vente de biens en gros et du commerce électronique sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue de la vente de biens dans le cours normal des activités de la SOVC, moins les taxes applicables, les retours réels et prévus. Les produits de la vente en gros et du commerce électronique sont comptabilisés lorsque le client reçoit le produit ou lors de la réception estimée par le client.

Les produits du programme d'abonnement aux données sont évalués à la juste valeur de la

contrepartie reçue des participants au programme, moins les taxes applicables. Les produits du programme d'abonnement aux données sont comptabilisés au moment où les frais annuels sont facturés.

2.6 Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des stocks passés en charges au cours de l'exercice et les autres coûts encourus pour remplir les obligations de performance envers les clients.

2.7 Autres revenus

Les autres produits comprennent les produits des journées commerciales qui sont comptabilisés lorsque l'événement a lieu et que les produits peuvent être mesurés de manière fiable.

2.8 Charges et produits financiers

Les produits financiers comprennent les intérêts perçus sur les soldes de trésorerie.

Les coûts financiers comprennent les charges d'intérêts sur les emprunts et les

dettes de location. Les produits et charges d'intérêts sont calculés selon la

méthode du taux d'intérêt effectif.

2.9 Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres sont comptabilisées initialement à leur juste valeur et ensuite évaluées au coût après amortissement. La valeur comptable des créances commerciales et autres est réduite par l'utilisation d'une provision pour les pertes de crédit attendues sur la durée de vie.

Les créances commerciales liées aux clients ne sont pas applicables actuellement à la SOVC, car le paiement est reçu des clients avant l'expédition des marchandises. Les autres créances sont constituées des créances de rétrofacturation, des créances diverses, des crédits de taxe sur les intrants récupérables et des intérêts à recevoir sur les soldes de trésorerie.

La valeur comptable des créances de rétrofacturation est réduite par l'utilisation d'une provision lorsqu'il existe une preuve objective que la SOVC ne sera pas en mesure de recouvrer les montants dus en raison de la rétrofacturation d'un fournisseur. La SOVC utilise une approche simplifiée pour comptabiliser les créances commerciales et autres et enregistre la provision pour pertes comme des pertes de crédit attendues sur la durée de vie. Il s'agit des manques à gagner attendus dans les flux de trésorerie contractuels, compte tenu de la possibilité de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La SOVC évalue la dépréciation des créances de rétrofacturation sur une base individuelle, car elles possèdent des caractéristiques de risque de crédit distinctes. La SOVC établit une provision pour les créances de rétrofacturation des fournisseurs en tenant compte des indicateurs externes, des tendances économiques actuelles, de l'expérience historique et des prévisions des conditions économiques futures. Lorsque les créances sont jugées irrécouvrables, elles sont déduites de la provision. La perte est comptabilisée dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat étendu.

2.10 Stocks

La base utilisée pour mesurer les inventaires est le moins élevé du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal des affaires, moins les frais de vente

variables applicables.

Le coût comprend toutes les dépenses directes pour amener le stock à son emplacement et à son état actuels, déduction faite des provisions du fournisseur. Les stocks sont dépréciés à leur valeur nette de réalisation lorsqu'il est estimé que le coût des stocks n'est pas recouvrable.

2.11 Immobilisations corporelles

Les dépenses d'investissement dont la durée d'utilisation future dépasse l'année en cours sont évaluées au coût historique moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur cumulées. Le coût historique comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

L'amortissement est comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu sur la durée de vie utile prévue de chaque composante majeure des immobilisations corporelles, selon la méthode linéaire. Les durées de vie utile estimées et la méthode d'amortissement sont revues à la fin de chaque période de rapport, l'effet de tout changement d'estimation étant comptabilisé sur une base prospective.

Le coût du remplacement ultérieur d'une partie d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cette partie iront à la SOVC et que son coût peut être mesuré de façon fiable. La valeur comptable de l'immobilisation corporelle remplacée est décomptabilisée, si elle est cédée, ou si aucun avantage économique futur n'est attendu. Les coûts de l'entretien quotidien des biens et équipements sont comptabilisés en tant que charges lorsqu'ils sont encourus.

La durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles est la suivante : Matériel informatique

4 ans

Mobilier et agencements 10 ans

Véhicules à moteur 4 à 10 ans

Améliorations locatives Durée initiale du bail du bâtiment + 1 renouvellement

Les immobilisations corporelles qui sont des travaux en cours sont évaluées au coût historique. L'amortissement commence lorsqu'ils sont disponibles pour être utilisés.

2.12 Actifs incorporels

Les immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Ces actifs incorporels sont amortis de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimée.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis à l'extérieur, dont la durée de vie utile est estimée à trois ou quatre ans.

2.13 Dépréciation des immobilisations corporelles et des actifs incorporels

Après la comptabilisation d'un actif, une immobilisation corporelle et une immobilisation incorporelle doivent être comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Un actif est déprécié lorsque sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour déterminer si un élément d'une immobilisation corporelle et d'un actif incorporel est déprécié, la SOVC examine si :

- la valeur de l'actif a diminué de manière significative;

- des changements importants ayant des effets négatifs sur la SOVC ont eu lieu et ont eu un impact sur l'utilisation des actifs;
- la valeur comptable d'un actif net est nettement supérieure à sa valeur de marché;
- il existe des preuves d'obsolescence ou de dommages physiques ayant une incidence importante sur la situation financière de la SOVC.

Si de tels indices existent, la valeur recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), qui est la plus élevée de sa juste valeur diminuée des coûts de cession et de sa valeur d'utilité, doit être déterminée. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes d'autres actifs ou groupes d'actifs indépendants des entrées de trésorerie d'autres actifs ou groupes d'actifs. Si la valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est estimée être inférieure à sa valeur comptable, le montant de l'actif ou de l'UGT est réduit à sa valeur recouvrable.

Toute perte de valeur est comptabilisée comme une charge dans la période au cours de laquelle elle se produit.

2.14 Contrats de location

La SOVC évalue si un contrat est ou contient un contrat de location au début du contrat. Un contrat de location confère le droit de diriger l'utilisation et d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques d'un actif identifié pendant une période donnée en échange d'une contrepartie.

À l'exception des contrats de location à court terme et des contrats de location de biens de faible valeur, la SOVC comptabilise un passif de location à la date de début du contrat de location. Le montant initial de la dette de location comprend la valeur actuelle des paiements de location pendant la durée du contrat de location. La durée du bail est la période non résiliable pendant laquelle la SOVC a le droit d'utiliser l'actif, y compris les périodes d'option de prolongation ou de résiliation que la SOVC est raisonnablement certaine d'exercer.

Les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location, si ce taux peut être facilement déterminé. Si ce taux ne peut être facilement déterminé, les paiements de location sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement à la date de début du bail. Par la suite, la dette de location est évaluée en augmentant la dette pour refléter les intérêts et en diminuant la dette pour refléter les paiements. La dette de location est réévaluée pour refléter la réévaluation ou la modification ou pour refléter les paiements fixes de location en substance. Les paiements de location révisés sont actualisés en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la SOVC à la date de la réévaluation lorsque le taux implicite du bail ne peut être facilement déterminé. Le montant de la réévaluation de la dette de location est reflété comme un ajustement de la valeur comptable de l'actif de droit d'utilisation. L'exception étant lorsque la valeur comptable de l'actif de droit d'utilisation a été réduite à zéro, tout excédent est alors comptabilisé dans l'état des résultats et du résultat étendu.

Les contrats de location à court terme et les contrats de location d'actifs de faible valeur sont comptabilisés en comptabilisant les paiements de location sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les actifs de droit d'utilisation sont évalués à leur coût, qui comprend le montant initial de la dette de location, les paiements de location effectués à la date de début de la location ou avant, moins les incitations reçues, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de démantèlement ou de remise en état qui seront encourus. Les biens à usage en cours de construction sont capitalisés lorsque les paiements de location sont effectués avant la date de commencement. Les immobilisations en cours de construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas disponibles pour l'utilisation. Les actifs à droit d'usage en cours de construction sont ensuite transférés dans la catégorie qui leur est applicable et l'amortissement commence sur la durée du bail.

À titre de mesure pratique, la norme IFRS 16 permet au preneur à bail de ne pas séparer les composantes non liées à la location et de comptabiliser toute location et les composantes non liées à la location comme un seul accord. La SOVC n'a pas utilisé cette méthode pratique, de sorte que la SOVC comptabilise chaque composante du bail et toute composante non liée au bail comme une composante distincte du bail. Les éléments non liés à la location, également appelés loyers variables, tels que les impôts fonciers, les frais de gestion et les services publics, sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont encourus tout au long de l'exercice.

2.15 Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont classées et évaluées au coût amorti, car elles sont généralement à court terme et exigibles dans l'année qui suit la date de l'état de la situation financière. Les dettes commerciales ne portent pas d'intérêt et sont initialement évaluées à la juste valeur, puis réévaluées au coût amorti.

Les rétrofacturations des fournisseurs sont compensées par le passif lorsque la SOVC a un droit juridiquement exécutoire de compenser le montant à recevoir et a l'intention de procéder à un règlement net.

2.16 Dispositions

Les provisions sont comptabilisées lorsqu'il existe une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, pour laquelle il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler l'obligation et pour laquelle une estimation fiable peut être faite du montant de l'obligation.

2.17 Emprunts

Les emprunts sont des passifs financiers dont l'échéance initiale est supérieure à un an. Ils sont initialement évalués à la juste valeur moins les coûts de transaction et ensuite évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.18 Avantages sociaux

Coûts des prestations de retraite

La SOVC offre des prestations de retraite déterminées à tous ses employés permanents (et aux employés non permanents qui en font le choix) par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des fonctionnaires (« CRF ») et de la Caisse de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (CR-SEFPO). La province, qui est l'unique promoteur de la CRF et copromoteur de la CR-SEFPO, détermine les cotisations annuelles de la SOVC à ces caisses de retraite. Puisqu'il incombe au promoteur de s'assurer de la viabilité financière de la caisse de retraite, les excédents ou les dettes non provisionnées qui pourraient découler des évaluations actuarielles prévues par la loi ne constituent pas un actif ou un passif de la SOVC.

La SOVC n'a pas de passifs nets à l'égard des régimes de retraite à prestations déterminées, car les régimes sont établis par la province de l'Ontario. La province de l'Ontario contrôle toutes les entités incluses dans les régimes de retraite. La SOVC a classé ces régimes comme des régimes d'État, car il n'y a pas d'accord contractuel ou de politique déclarée pour imputer le coût net des prestations définies des régimes à la SOVC. Par conséquent, la SOVC comptabilise ces

avantages postérieurs à l'emploi comme un régime à cotisations définies et les impute à l'état des résultats et aux autres éléments du résultat étendu au cours de la période où les cotisations deviennent exigibles.

Avantages sociaux à court terme

Les avantages à court terme sont des avantages dont on s'attend à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois de la période annuelle de rapport au cours de laquelle ils sont acquis par les employés.

Autres avantages sociaux à long terme

Les avantages sociaux des employés autres que ceux fournis par la province comprennent la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (« CSPAAT ») et l'invalidité de longue durée (« ILD »). Ces régimes offrent des prestations de protection du revenu à long terme aux employés lorsqu'ils ne sont plus en service actif.

En tant qu'employeur de l'annexe 2, la SOVC est un employeur auto-assuré et doit donc payer le coût total des réclamations à mesure que les paiements sont dus et couvrir toutes les dépenses administratives liées à la CSPAAT. La CSPAAT conserve la pleine autorité sur le processus d'admissibilité des demandes de l'annexe 2.

Les autres avantages sociaux à long terme sont des avantages sociaux dont on ne s'attend pas à ce qu'ils soient entièrement réglés dans les douze mois de la période annuelle de rapport au cours de laquelle ils sont acquis par les employés.

Les provisions pour avantages sociaux à long terme sont évaluées à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs estimés.

2.19 Instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la SOVC devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, majorée ou minorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition.

L'évaluation des instruments financiers au cours des périodes suivantes et la comptabilisation des variations de la juste valeur dépendent de la catégorie dans laquelle ils sont classés.

La SOVC a classé et évalué ses instruments financiers comme suit :

<u>Actif/Passif financier</u>	<u>Mesure</u>
Trésorerie	Coût après amortissement
Créances commerciales et autres créances commerciales	Coût commercial après amortissement et autres dettes commerciales
Coût après amortissement	
Emprunts	Coût après amortissement

Coût après amortissement

Cette catégorie d'évaluation s'applique aux instruments financiers dans lesquels les actifs sont détenus pour la collecte de flux de trésorerie contractuels dans lesquels les flux de trésorerie représentent uniquement des paiements de capital et d'intérêts. La trésorerie, les créances commerciales et autres créances, les dettes commerciales et autres dettes et les emprunts sont évalués au coût après amortissement.

Mesures à juste valeur

La SOVC n'a pas d'instruments financiers évalués à la juste valeur.

2.20 Utilisation d'estimations et de jugements

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS exige que la direction émette des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des méthodes comptables et la valeur comptable des actifs et des passifs, les renseignements sur les actifs et les passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que la valeur comptable des produits et des charges pour la période de référence. Ces estimations sont modifiées périodiquement et, lorsque des ajustements deviennent nécessaires, ils sont comptabilisés dans les états financiers au cours de la période où ils sont connus.

Les jugements et les principales sources d'incertitude liées aux estimations qui ont un effet significatif sur les montants comptabilisés dans ces états financiers sont présentés dans les notes pertinentes auxquelles les estimations et les jugements se rapportent.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus bas du coût et de la valeur nette de réalisation, ce qui a obligé la SOVC à utiliser des estimations liées aux fluctuations de la démarque inconnue, aux prix de détail futurs, à l'impact des rétrocessions des fournisseurs sur le coût, à la saisonnalité et aux coûts nécessaires pour vendre les stocks.

Contrats de location

La direction exerce son jugement pour déterminer la durée appropriée de chaque contrat de location. La direction tient compte de tous les faits et circonstances qui créent une incitation économique à exercer une option de renouvellement ou à ne pas exercer une option de résiliation, y compris les investissements dans les principaux baux, les pratiques commerciales passées et la durée restante avant que l'option ne puisse être exercée. Les périodes couvertes par les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du bail que si la direction est raisonnablement certaine de le renouveler. La direction considère que le seuil de certitude raisonnable est élevé.

Les changements dans l'environnement économique ou dans l'industrie du cannabis peuvent avoir une incidence sur l'évaluation de la durée des baux par la direction, et tout changement dans l'estimation de la durée des baux par la direction peut avoir une incidence importante sur l'état de la situation financière et l'état des résultats et du résultat étendu de la SOVC.

Pour déterminer la valeur comptable des actifs et des passifs de location, la SOVC est tenue d'estimer le taux d'emprunt différentiel propre à chaque actif loué si le taux d'intérêt implicite du contrat de location n'est pas facilement déterminable. La direction détermine le taux d'emprunt différentiel en utilisant le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du bail.

Dispositions

Des provisions ont été constituées pour certains avantages sociaux, les retours de vente, les résiliations de contrats et les produits différés. Ces provisions sont des estimations et les coûts réels et le calendrier des flux de trésorerie futurs dépendent d'événements futurs. Toute différence entre les attentes et le passif futur réel sera comptabilisée dans la période où cette détermination est faite.

3. Encaisse

L'encaisse au 31 mars 2021 comprend les comptes bancaires portant intérêt. La SOVC ne détenait pas d'équivalents de trésorerie au 31 mars 2021 (2020 — nul).

4. Créances commerciales et autres créances

Les créances commerciales et autres créances comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2021	31 mars 2020
--	--------------	--------------

Créances de rétrofacturation	344 916	1 516 050
Provision pour pertes de crédit les pertes;	(217 468)	(751 811)
Crédits de taxe sur les intrants	326 560	987 386
Créances diverses	283 735	342 719
Intérêts à recevoir	84 262	82 483
	822 005	2 176 827

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est proche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. Les créances de rétrofacturation sont constituées des soldes de rétrofacturation des fournisseurs provenant de la protection des prix ou des produits retournés. La valeur comptable des créances de rétrofacturation est réduite par l'utilisation d'une provision à des niveaux considérés comme adéquats pour absorber les pertes de crédit. Les recouvrements ultérieurs de créances précédemment provisionnées sont crédités aux frais commerciaux, généraux et administratifs.

Le montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie des créances commerciales et autres, en particulier les créances de rétrofacturation, est de 217 468 \$ (2020 – 751 811 \$). Les renseignements sur l'exposition de la SOVC aux risques de crédit et l'analyse relative à la provision pour pertes sur créances attendues sont inclus dans la note 17.

5. Stocks

Au 31 mars 2021, la valeur comptable des stocks a été réduite par une provision de 870 624 \$ (2020 – 2 111 961 \$) à la valeur nette de réalisation. Aucun stock n'est donné en garantie.

Le coût des stocks vendus et comptabilisés comme coût des ventes au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021 était de 483 829 965 \$ (2020 – 215 430 943 \$). Cela comprend des dépréciations de stocks comptabilisées au cours de l'exercice de 870 624 \$ (2020 – 2 111 961 \$).

Les dépréciations de stocks comptabilisées dans les périodes précédentes et reprises au cours de l'exercice

se sont élevées à 2 111 961 \$ (2020 – nul). La reprise des réductions de valeur est le résultat de la vente ou de la refacturation du coût du stock au fournisseur lors du retour ou de la destruction.

Les réductions de valeur et les reprises sont incluses dans le coût des ventes des stocks.

6. Immobilisations corporelles et actifs incorporels

Le tableau suivant présente la valeur comptable nette et les variations du coût et de l'amortissement cumulé des immobilisations corporelles et incorporelles

Continuité des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

	Matériel informati	Mobilier et	en location au logiciel	Domaine à bail améliorations	Ordinateur Améliorations en cours	Total
Coût						
Solde au 31 mars 2020	783 000	1 349 944	10 816	995 824	-	3 139 584
Dépenses en immobilisations	114 205	-	4 186	170 000	1 173 752	1 462 143
Dispositions	(2 299)	(6 609)	-	-	-	(8 908)
Balance au 31 mars 2021	894 906	1 343 335	15 002	1 165 824	1 173 752	4 592 819
Amortissement cumulé						
Balance au 31 mars 2020	254 473	119 334	3 764	70 258	-	447 829
Amortissement	204 649	132 816	4 035	97 616	-	439 116
Dispositions	(1 322)	-	-	-	-	(1 322)
Balance au 31 mars 2021	457 800	252 150	7 799	167 874	-	885 623
Valeur comptable						
Au 31 mars 2020	528 527	1 230 610	7 052	925 566	-	2 691 755
Au 31 mars 2021	437 106	1 091 185	7 203	997 950	1 173 752	3 707 196

Continuité des immobilisations corporelles et incorporelles pour l'exercice clos le 31 mars 2020 :

	Véhicules	Matériel informatif	Magasin de meubles et d'informatique	Fixations dans les fixations	Domaine à bail	Total
Coût						
Solde au 31 mars 2019	261 585	643 629	3 319	6 429	- 8 694 289	9 609 251
Ajouts		211 209	1 346 625	4 387	995 824	- 2 558 045
Cessions	(261 585)	(71 838)	-	-	- (8 694 289)	(9 027 712)
Solde au 31 mars 2020	-	783 000	1 349 944	10 816	995 824	- 3 139 584
Amortissements et dépréciations cumulés						
Solde au 31 mars 2019	41 181	69 403	-	1 021	- 8 694 289	8 805 894
Amortissements	34 543	225 883	119 334	2 743	70 258	- 452 761
Cessions	(75 724)	(40 813)	-	-	- (8 694 289)	(8 810 826)
Balance au 31 mars 2020	-	254 473	119 334	3 764	70 258	- 447 829
Valeur comptable						
Au 31 mars 2019	223 723	574 226	-	5 408	-	803 357
Au 31 mars 2020	-	528 527	1 230 610	7 052	925 566	- 2 691 755

7. Contrats de location

a) Dettes de location

Le tableau suivant présente les variations de la dette de location pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

	Bureaux	Distribution locaux du	Distribution équipement du	Total
Solde, au 31 mars 2020	11 237 912	2 639 465	-	13 877 377
Dépenses en immobilisations	-	33 538 675	5 184 360	38 723 035
Modifications des conditions de	-	(1 665 293)	-	(1 665 293)
Charges financières sur la période	-	222 103	-	222 103
Paiements du capital	(576 784)	(1 328 368)	(826 064)	(2 731 216)
Solde, au 31 mars 2021	10 661 128	33 406 582	4 358 296	48 426 006
			31 mars 2021	31 mars 2020
Annuité			2 993 508	1 460 753
Partie à long terme			45 432 498	12 416 624
			48 426 006	13 877 377

Les charges d'intérêts sur ces obligations de location pour l'exercice clos le 31 mars 2021 se sont élevées à 827 538 \$ (2020 - 361 725 \$). Le total des sorties de fonds pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élève à 3 347 205 \$ (2020 - 1 386 305 \$), intérêts compris.

Analyse des échéances des dettes de location

L'analyse des échéances des dettes de location reflétant les futurs paiements contractuels de location qui devraient être effectués au cours des cinq prochaines années et par la suite est la suivante :

	2022	2023	2024	2025	2026	Par la	Total
Paielements des loyers	4 035 996	3 910 040	3 820 129	3 733 227	3 317 153	39 874 619	58 691 164
Moins : Intérêts	(1 042 488)	(991 184)	(938 004)	(884 803)	(830 547)	(5 578 132)	(10 265 158)
	2 993 508	2 918 856	2 882 125	2 848 424	2 486 606	34 296 487	48 426 006

Contrats de location à court terme

Les charges relatives aux baux à court terme (bureaux et installations d'entreposage à court terme) comptabilisées selon la méthode linéaire sur la durée du bail étaient de 13 189 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (563 061 \$ en 2020). Au 31 mars 2021, les engagements relatifs aux contrats de location à court terme sont de valeur nulle (13 189 \$ en 2020).

Baux de faible valeur

Les charges relatives aux baux de faible valeur (mobiliier de bureau du centre de distribution, agencements et matériel informatique de faible valeur) comptabilisées selon la méthode linéaire sur des durées de bail allant de 36 mois à 60 mois se sont élevées à 287 708 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (2020 - 170 773 \$). Au 31 mars 2021, les engagements pour les baux de faible valeur sont de 318 364 \$.

Baux de bureaux

La durée du bail est de 5 ans avec deux prolongations optionnelles de 5 ans chacune. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du bail.

Baux des centres de distribution

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2021, la SOVC a conclu un nouveau bail pour un centre de distribution à Guelph. Un second bail pour le centre de distribution existant n'a pas été renouvelé, il expire en décembre 2020. La durée des baux varie de 18 mois à 10 ans, avec des prolongations optionnelles allant d'une prolongation de 3 ans à deux prolongations de 5 ans. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du bail.

Location d'équipements de centres de distribution

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, la SOVC a conclu des contrats de location de matériel destiné à être utilisé au centre de distribution. Les durées de location vont de 36 à 60 mois, avec possibilité de prolongation d'un an. Les paiements de location ont été actualisés en utilisant le taux d'emprunt différentiel de la SOVC, qui est le taux applicable de l'Office ontarien de financement (« OOF ») à la date de début du bail.

Paielements de location variables

Le total des frais de location variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs de location s'élève à 509 383 \$ (2020 - 258 851 \$).

Contrats de location engagés

Au 31 mars 2021, la SOVC s'était engagée dans des baux qui n'avaient pas encore commencé. Le total des sorties de fonds futures pour les baux qui n'ont pas encore commencé devrait être de 4 660 538 \$.

b) Actifs de droit d'utilisation

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2021 :

	Bureaux	Centre de distribution l'équipement	Distribution centre de l'équipement	Centre de sous locaux construction	Total
Coût					
Solde au 31 mars 2020	11 576 564	3 360 829	-	-	14 937 393
Dépenses en immobilisations	-	33 538 675	5 164 807	432 465	39 135 947
Modifications des conditions	-	(1 635 186)	-	-	(1 635 186)
Transferts	-	-	180 306	(180 306)	-
Dispositions	-	(682 253)	-	-	(682 253)
Balance au 31 mars 2021	11 576 564	34 582 065	5 345 113	252 159	51 755 901
Amortissement cumulé					
Balance au 31 mars 2020	759 119	756 768	-	-	1 515 887
Amortissement	759 119	2 021 076	822 005	-	3 602 200
Dispositions	-	(682 253)	-	-	(682 253)
Balance au 31 mars 2021	1 518 238	2 095 591	822 005	-	4 435 834
Valeur comptable					
Au 31 mars 2020	10 817 445	2 604 061	-	-	13 421 506
Balance au 31 mars 2021	10 058 326	32 486 474	4 523 108	252 159	47 320 067

Le tableau suivant présente l'évolution du coût des actifs de droits d'utilisation pour l'exercice clos le 31 mars 2020 :

	Bureaux	Centre de distribution Lieux	Total
Coût			
Solde au 31 mars 2019	35 902	-	35 902
Dépenses en immobilisations	11 540 662	3 360 829	14 901 491
Balance au 31 mars 2020	11 576 564	3 360 829	14 937 393
Amortissement cumulé			
Balance au 31 mars 2019	-	-	-
Amortissement	759 119	756 768	1 515 887
Balance au 31 mars 2020	759 119	756 768	1 515 887
Valeur comptable			
Au 31 mars 2019	35 902	-	35 902
Balance au 31 mars 2020	10 817 445	2 604 061	13 421 506

8. Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes comprennent les éléments suivants :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Créditeurs et charges à payer relatifs aux stocks	118 489 276	77 183 495
Les rétrocessions sont compensées par les dettes	(4 176 653)	(14 446 262)
Autres dettes commerciales et charges à payer	11 781 466	7 958 572
Produits comptabilisés d'avance	125 741	745 340
Dépôts des clients	138 370	6 597
	126 358 200	71 447 742

La juste valeur des dettes commerciales et autres dettes est proche de leur valeur comptable en raison de leur nature à court terme.

9. Dispositions

Les tableaux suivants représentent les changements apportés aux dispositions de la SOVC : Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2021

	Résiliati on de contrats	Avantage s sociaux à court	Autre	Total
Balance au 31 mars 2020	531 060	1 303 446	175 371	2 009 877
Provisions supplémentaires comptabilisées au	-	2 052 111	450 761	2 502 872
Reprise de provision	(134 044)	-	-	(134 044)
Utilisation de provision	(397 016)	(1 303 446)	(85 371)	(1 785 833)
Balance au 31 mars 2021	-	2 052 111	540 761	2 592 872

Continuité des provisions pour l'exercice clos le 31 mars 2020

	Résiliati on de contrats	Avantage s sociaux à court	Autre	Total
Balance au 1 ^{er} avril 2019	1 213 009	655 035	128 898	1 996 942
Provisions supplémentaires comptabilisées au	517 760	1 303 446	89 871	1 911 077
Reprise de provision	(1 158 624)	-	-	(1 158 624)
Utilisation de provision	(41 085)	(655 035)	(43 398)	(739 518)
Balance au 31 mars 2020	531 060	1 303 446	175 371	2 009 877

Toutes les provisions sont classées comme courantes. La provision pour résiliation de contrat comprend les réclamations pour lesquelles il est probable que la SOVC devra effectuer un paiement pour régler la réclamation. La provision pour avantages sociaux comprend les droits aux vacances acquis par les employés et d'autres avantages sociaux à court terme qui devraient être payés au cours de l'exercice suivante. Les autres provisions comprennent les avantages sociaux à long terme (voir la note 2.18) et une provision pour retours sur ventes. La provision pour retours sur ventes est estimée sur la base des tendances historiques des retours sur ventes.

10. Emprunts

Au 31 mars 2021, les variations des emprunts sont les suivantes :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Prêt de l'OOF	74 753 617	81 964 308
Moins : partie courante des emprunts	(9 386 099)	(9 386 099)
Emprunts à long terme	65 367 518	72 578 209

Le 14 février 2018, la SOVC a conclu un accord de prêt avec l'Office ontarien de financement (OOF) et le ministère des Finances, portant sur deux emplacements, dans le but de financer l'installation et les opérations initiales de la SOVC. En vertu du premier emplacement, la SOVC reçoit une avance, dont elle peut tirer des fonds de l'OOF jusqu'à un montant maximal de 150 000 000 \$, avec une date de fin fixée au 31 décembre 2019. Le montant principal de l'emplacement 1, plus les intérêts courus, doit être remboursé à l'aide de l'avance de l'emplacement 2 le 1^{er} janvier 2020.

Au cours de l'exercice 2019-2020, la SOVC a tiré 15 000 000 \$ (avances cumulatives antérieures au 31 mars 2018 - 64 000 000 \$), sur l'emplacement 1, ce qui porte le solde total cumulatif des prêts à 81 405 414 \$ (65 048 857 \$ au 31 mars 2019), intérêts compris, au 31 décembre 2019. Conformément aux termes de l'accord de prêt, le solde cumulé du prêt de l'emplacement 1 a été entièrement remboursé avec les fonds avancés de l'emplacement 2 le 1^{er} janvier 2020. L'emplacement 2 est un prêt à terme non renouvelable de 10 ans et porte intérêt au taux de 2,79 % par an, composé semestriellement, et est remboursable en versements semestriels égaux de 4 693 049 \$ à compter du 30 juin 2020. Le prêt n'est pas garanti et doit être remboursé le 1^{er} janvier 2030.

La juste valeur des emprunts au 31 mars 2021 est proche de leur valeur comptable, car le prêt de l'OOF est aux conditions du marché.

11. Recettes

Le chiffre d'affaires est constitué des ventes de produits et d'accessoires de cannabis, déduction faite des retours et des frais de livraison, et est comptabilisé au moment où le client reçoit le produit.

	Pour l'exercice terminé le	Pour l'exercice se terminant le
Revenus du commerce électronique	132 936 140	74 460 709
Revenus du commerce de gros	518 569 666	224 443 643
Programme d'abonnement aux données	200 000	122 500
	651 705 806	299 026 852

Les pertes de crédit encourues sur les transactions de commerce électronique se sont élevées à 56 891 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2021 (46 634 \$ en 2020). Voir la note 17.

12. Coût des ventes

Le coût des ventes comprend le coût des produits vendus, déterminé par la méthode du coût moyen pondéré, ainsi que les autres coûts encourus par la SOVC pour remplir ses obligations contractuelles envers ses clients.

	Pour l'exercice se terminant le	Pour l'exercice se terminant le
Coût des marchandises vendues	483 829 965	215 430 943
Frais de livraison	21 122 683	9 186 402
Frais de transaction	798 320	1 160 754
	505 750 968	225 778 099

13. Autres revenus

Les autres revenus comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice se terminant le	Pour l'exercice se terminant le
Revenus du jour de bourse	25 202	316 140
Reprise de la provision pour résiliation de contrat	113 760	1 166 963
Frais	5 255	-
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles	-	50 457
	144 217	1 533 560

14. Frais de vente, généraux et administratifs

Les frais de vente, généraux et administratifs comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice se terminant le	Pour l'exercice se terminant le
Entrepôt et logistique (note 19 (c))	25 754 284	11 272 331
Salaires et avantages sociaux	27 674 869	19 453 511
Systèmes d'information et soutien technologique	7 862 986	9 765 910
Amortissement des actifs de droit d'utilisation	3 602 200	1 515 887
Amortissement des immobilisations corporelles et des actifs	439 116	452 761
Traitement des transactions de commerce électronique	2 576 359	1 645 040
Services contractuels	2 223 263	1 254 778
Services professionnels	1 375 067	751 157
Assurance	1 163 930	398 538
Capacité	907 631	1 143 295
Autres dépenses	422 428	692 148
Services de recrutement	87 855	37 973
Services administratifs partagés (note 19 (c))	65 162	5 219 137
Services de conseil	-	20 300
Résiliation de contrats	-	213 760
Provision pour créances douteuses	(532 401)	755 111
	73 622 749	54 591 637

15. Charges et produits financiers

Les produits et les coûts financiers comprennent les éléments suivants :

	Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021	Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2020
Revenus d'intérêts sur les soldes bancaires	736 612	730 250
Intérêts débiteurs sur les dettes de location	(827 539)	(361 725)
Frais d'intérêt sur le prêt de l'OOF (note 10)	(2 175 408)	(1 915 452)
	(2 266 335)	(1 546 927)

16. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

(i) Prestations de retraite des employés

Au cours de l'exercice, la SOVC a versé des cotisations de retraite aux régimes qui se sont élevées à 1 753 005 \$ (2020 - 1 216 229 \$). Ces montants sont inclus dans les charges salariales et sociales et présentés dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et du résultat étendu.

(ii) Autres régimes d'avantages sociaux à long terme

Les autres avantages sociaux à long terme offerts par la SOVC comprennent des prestations de protection du revenu à long terme. Au 31 mars 2021, le passif pour les prestations de protection du revenu à long terme comptabilisé s'élève à 321 000 \$ (2020 - 90 000 \$), qui est inclus dans l'état des résultats et du résultat étendu.

17. Gestion des risques financiers

La politique de trésorerie et la politique de gestion du risque de crédit client de la SOVC concernant la gestion des risques financiers et les contrôles internes définissent un cadre prudentiel pour le repérage, la mesure, la gestion et le contrôle des risques financiers. Ces politiques constituent un élément fondamental de la stratégie à long terme de la SOVC et couvrent des domaines tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêt. L'approche de la SOVC en matière de gestion des risques financiers consiste à minimiser les effets négatifs potentiels de ces risques sur sa performance financière. La SOVC est exposée aux risques financiers suivants :

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière due au fait qu'une contrepartie financière ou un autre tiers ne respecte pas ses obligations financières ou contractuelles envers la SOVC.

La SOVC minimise le risque de crédit sur ses comptes de trésorerie en limitant ses opérations bancaires et sa gestion de trésorerie à des accords avec des banques de l'annexe A. Le paiement des commandes passées par les détaillants agréés est collecté par débit pré-autorisé au moment de l'expédition, ou prépayé, ce qui rend la probabilité de perte de crédit très faible. Le paiement des commandes des clients du commerce électronique est autorisé à la caisse, ce qui rend la probabilité d'une perte de crédit très faible. En outre, La SOVC utilise divers outils de détection des fraudes pour repérer les transactions de commerce électronique à haut risque. Ces pratiques permettent à la SOVC de minimiser le risque de crédit lié aux clients. Il n'y a pas de créances commerciales sur les clients au 31 mars 2021 (2020 — nul).

La SOVC est exposée à un risque de crédit dans les cas où des rétrofacturations sont émises par la SOVC à l'intention des fournisseurs, ce qui entraîne des soldes dus à la SOVC. La SOVC atténue ce risque en examinant la position des créances par rapport aux achats de stocks futurs prévus pour une éventuelle compensation avec la créance, le cas échéant. La SOVC analyse également la santé financière des vendeurs et évalue leur capacité à remplir leurs obligations en fonction des informations disponibles. Elle traite également activement les activités de recouvrement afin d'aider à atténuer le risque de non-paiement résultant des rétrofacturations aux vendeurs. Une évaluation des risques est effectuée périodiquement et une provision pour les pertes de crédit attendues est comptabilisée en fonction du résultat de l'évaluation des risques. Les créances de rétrofacturation sont décomptabilisées lorsqu'il n'y a pas d'attente raisonnable de recouvrement.

La SOVC applique le modèle simplifié de la norme 9 des IFRS, qui consiste à comptabiliser les pertes de crédit attendues sur la durée de vie pour toutes les créances de rétrofacturation, car

ces éléments ne comportent pas de composante de financement importante.

La SOVC estime que les pertes de crédit attendues à vie, spécifiquement sur les créances de rétrofacturation, au 31 mars 2021, sont de 217 468 \$ (2020 - 751 811 \$). Les changements dans la provision pour pertes sur les créances de rétrofacturation ont été les suivants :

	31 mars 2021	31 mars 2020
Solde de départ	751 811	-
Provision pour pertes reconnue au cours de l'exercice	22 204	751 811
Provision pour pertes non utilisée et reprise au cours de	(556 547)	-
Solde de clôture	217 468	751 811

Le détail du classement chronologique des créances de rétrofacturation de la SOVC est le suivant :

	31 mars 2021	31 mars 2020
En retard de moins de 60 jours	19 571	416 827
En retard de 61 à 180 jours	46 674	-
En retard de plus de 180 jours	278 671	1 099 222
Total	344 916	1 516 050
Moins : Provision pour pertes	(217 468)	(751 811)
Créances de rétrofacturation (nettes)	127 448	764 239

Les pertes de crédit encourues sont dues à des transactions frauduleuses de clients du commerce électronique qui se produisent après l'expédition du produit. Voir les notes 4 et 11.

(b) Risque lié aux liquidités

Le risque de liquidité est le risque que la SOVC ne dispose pas des liquidités nécessaires pour régler ses passifs financiers à leur échéance.

La SOVC cherche à limiter son risque de liquidité en surveillant et en gérant activement ses réserves de trésorerie disponibles afin de s'assurer qu'elle dispose en tout temps d'un accès suffisant aux liquidités pour faire face à ses obligations financières lorsqu'elles sont exigibles ainsi qu'à celles liées à des événements imprévus. En outre, la SOVC a élaboré des politiques et des pratiques visant à maximiser le fonds de roulement.

Les dettes commerciales et autres dettes sont toutes dues dans un délai d'un an à compter de la date de l'état de la situation financière. Se reporter à la note 7 pour l'analyse des échéances des dettes de location reflétant les paiements contractuels restants et se reporter à la note 10 pour les renseignements relatifs aux paiements semestriels restants sur les emprunts jusqu'à leur échéance en 2030.

(c) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie associés à un instrument fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La SOVC est exposée à un risque de taux d'intérêt minime sur son encaisse déposée dans des comptes bancaires, à un risque de taux d'intérêt minime lié aux obligations de location, car les taux sont déterminés à la date de début, et à un risque minime sur le solde de

son passif de prêt dû à l'OOF, car un taux d'intérêt amortissable sur 10 ans est appliqué (voir la note 10). Selon l'évaluation de la SOVC, l'impact des variations des taux d'intérêt n'aurait pas d'incidence importante sur le revenu net.

18. Gestion du capital

La SOVC est une personne morale sans capital-actions : Sa structure de capital est constituée d'emprunts et de capitaux propres cumulés (déficit). Le capital géré total au 31 mars 2021 est de 114 777 826 \$ (2020 - 51 778 546 \$).

Les objectifs de la SOVC dans la gestion de son capital sont de préserver le capital et de maintenir des liquidités suffisantes pour faire face aux engagements financiers futurs, y compris le remboursement des emprunts de l'OOF. En atteignant ces objectifs, la SOVC est en mesure de financer sa croissance future.

Le conseil d'administration est responsable de la surveillance de la gestion, y compris des politiques liées à la gestion des risques financiers. La direction de la SOVC est responsable de la surveillance de la structure de son capital et de l'atténuation des risques financiers en fonction de l'évolution de la conjoncture économique.

La SOVC n'est pas soumise à des exigences de capital imposées de l'extérieur.

19. Parties liées

Les parties liées de la SOVC sont la province et ses ministères, agences et agences gouvernementales, les sociétés d'État et le personnel de gestion clé de la SOVC, les membres de la famille proche de ces personnes ou les entités contrôlées ou contrôlées conjointement par ces personnes.

Les transactions suivantes ont été effectuées avec des parties liées et enregistrées à la valeur d'échange.

(a) Office ontarien de financement

Le 14 février 2018, la SOVC a conclu un prêt avec l'OOF et le ministre des Finances pour financer les coûts d'établissement de la SOVC, y compris les services partagés fournis par la LCBO. Le montant du prêt au 31 mars 2021 est de 74 753 617 \$ (2020 - 81 946 308 \$), y compris les intérêts courus de 511 113 \$ (2020 - 558 895 \$) en vertu de l'emplacement 2 (voir la note 10).

(b) Commission des régimes de retraite de l'Ontario, & Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario et Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Les contributions aux plans de retraite relatifs aux avantages sociaux futurs des employés et les coûts des prestations accumulées pour les autres plans d'avantages sociaux à long terme sont présentés dans la note 16.

(c) Régie des alcools de l'Ontario (« LCBO »)

Afin de soutenir l'établissement et les activités de la SOVC, la LCBO a fourni à la SOVC des

services partagés, des biens et d'autres propriétés qui étaient recouvrables par la LCBO sur la base des coûts.

Les coûts facturés à la SOVC par la LCBO sont les suivants :

	Pour l'exercice se 31 mars 2021	Pour l'exercice se 31 mars 2020
Services communs :		
Entrepôts et logistique	-	1 237 094
Services administratifs partagés	65 162	5 289 064
Immobilisations corporelles	-	(185 912)
Remboursement des dépenses propres à La	-	5 966
	65 162	6 346 212

Pour l'exercice clos le 31 mars 2021, la LCBO n'avait pas de solde à recevoir ou à payer à la SOVC (2020 — une créance de 4 263 \$ était incluse dans les créances commerciales et autres créances pour les transactions avec la LCBO, en raison d'un crédit net pour le produit de la cession de véhicules).

La LCBO a conclu un accord avec un fournisseur de services d'entreposage au nom de la SOVC. Le prestataire de services d'entreposage loue un entrepôt à un tiers. Le 1^{er} juillet 2019, l'accord de services d'entreposage avec le fournisseur de services a été cédé par la LCBO à la SOVC. Avant cette date, toutes les dépenses d'entreposage et de logistique étaient payées par la LCBO et incluses dans les dépenses des services partagés. Tous les coûts d'entreposage et de services depuis l'attribution du contrat ont été payés par la SOVC.

(d) Intendance Ontario

La SOVC est responsable, en vertu de la *Loi de 2016 sur l'Ontario sans déchets*, de payer les municipalités par l'entremise d'Intendance Ontario, un organisme de réacheminement des déchets financé par l'industrie, pour les coûts associés aux déchets de conteneurs et aux déchets non-contenants recyclés par les systèmes municipaux de boîtes bleues. La SOVC a commencé à contribuer à Intendance Ontario au cours de l'exercice financier du 31 mars 2021.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, la SOVC a contribué à hauteur de 56 626 \$ et ces dépenses sont incluses dans les frais de vente, généraux et administratifs dans l'état des résultats et des autres éléments du résultat étendu.

(e) Personnel de direction clé

Les principaux dirigeants sont les personnes qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la SOVC. Le personnel de gestion clé comprend les membres du conseil d'administration ainsi que la présidente et chef de la direction et les principaux cadres supérieurs de la SOVC. Les membres du conseil d'administration reçoivent une rémunération journalière pour assister aux réunions régulières et pour siéger au comité des finances et de la gouvernance et au comité des ressources humaines et de la rémunération.

La rémunération du personnel de direction clé pour l'exercice clos le 31 mars 2021 s'est élevée à 3 925 246 \$ (2020 - 2 010 083 \$), comprenant les salaires et avantages sociaux, les indemnités journalières des administrateurs et d'autres avantages sociaux à court terme.

20. Éventualités

La SOVC est partie à diverses actions en justice survenues dans le cours normal de ses activités. En

raison de la difficulté inhérente à la prédiction de l'issue de ces questions, la SOVC ne peut affirmer quelle sera l'issue éventuelle de ces questions. Toutefois, sur la base de l'évaluation juridique et de l'information actuellement disponible, la SOVC ne croit pas que les passifs, s'il y en a, découlant des litiges en cours auront un effet important sur les états financiers. Les règlements payés par la Société, le cas échéant, seront comptabilisés à l'exercice pendant lequel le règlement est effectué.

21. Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été retraités pour être conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice en cours.

